

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2144

19 août 2015

SOMMAIRE

Aberdeen Asset Managers Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	102897	Club Med Asie S.A.	102908
Advent Energy	102897	Cocoon Hôtels SA	102908
Advent Hera (Luxembourg) Holding S.à r.l.	102898	Compagnie Financière et Boursière Luxembourgeoise S.A.	102881
Ahuan & Associates S.A.	102905	CORDET Holding (Lux) S.à r.l.	102873
Ahuan & Associates S.A.	102905	Corpus Sireo Health Care III SICAV-FIS ...	102899
Aida Wedo 3 S.à r.l.	102911	distri-company	102897
Al Beauty & Cy S.C.A.	102905	Eircom MEP S.A.	102900
A.L. Services SARL	102897	Gof Lux S.à r.l.	102911
Alterna Diversified SA SICAF SIF	102868	Goldfruits S.à.r.l.	102911
Anacot International S.A.	102906	Harinvest S.à r.l.	102870
Arena Invest S.à r.l.	102896	Innovative Hydrocarbon Technologies S.A.	102911
Arenamex Invest 1 S.à r.l.	102907	Interact Climate Change Facility S.A.	102912
Ascoma Luxembourg	102905	IVC Luxembourg	102908
Atoz	102898	M2P S.à r.l.	102910
AVEO Development S.à r.l.	102906	Nouvelle Financière Bi-Sam S.à r.l.	102870
BAEK-IMMO HoldCo S.à r.l.	102906	Société Anonyme des Eaux Minérales Gazéifiées de Beckerich S.A.	102906
Balderton Capital IV L1 S.à r.l.	102874	Thomson Reuters Finance S.A.	102897
Beliere Holding S.A.	102907	Thomson Reuters Holdings S.A.	102904
Bethpage Finance	102888	TS ODS Holdings S.à.r.l.	102868
Bourscheid-Plage SA	102867	TS Paris Bourse Holdings II S.à r.l.	102869
Broadcasting Center Europe S.A.	102907	TST HTC Holdings Sàrl	102873
Burnthor SA	102866	Varsagrup S.A.	102870
Burotel S.A.	102866	Vinifin International S.A.	102870
C3M Consulting S.à.r.l.	102909	Vinox S.A., SPF	102872
Champel S.A.	102907	Vionelle S.A., SPF	102872
Champel S.A.	102908	Voronet S.A.	102880
Chemring Luxembourg Finance	102866	Wakil Investment S.A.	102881
Chen Bao	102866	Whiteco S.à r.l.	102888
Chopin Holdings S.à r.l.	102866		

Burnthor SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 30.217.

Par la présente, je vous informons de ma démission du poste d'Administrateur de la Société. Ma démission prendra effet le 20 Juin 2015.

Le 20 Mai 2015.

Pietro Moggi.

Référence de publication: 2015095897/10.

(150106877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Burotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 98.585.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 juin 2015.

Référence de publication: 2015095898/10.

(150106647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Chemring Luxembourg Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 305.021.733,94.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 152.586.

Le bilan au 31 octobre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Référence de publication: 2015095906/10.

(150106486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Chen Bao, Société Anonyme.

Siège social: L-5441 Remerschen, 6, rue Schenk.

R.C.S. Luxembourg B 186.612.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 juin 2015.

Référence de publication: 2015095908/10.

(150106741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Chopin Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 173.919.

EXTRAIT

Suite à une assemblée générale des associés de la Société en date du 18 Juin 2015, la Société a racheté 1,000,000 de parts sociales de classes J.

Dès lors les associés de la Société détiennent les 10.000.000 parts sociales de la Société de la manière suivante:

Chopin International S.à r.l.:

970.328 parts sociales de classe A

970.328 parts sociales de classe B

970.328 parts sociales de classe C

970.328 parts sociales de classe D

970.328 parts sociales de classe E
970.328 parts sociales de classe F
970.328 parts sociales de classe G
970.328 parts sociales de classe H
970.328 parts sociales de classe I
Cordusio Società Fiduciaria Per Azioni
29.671 parts sociales de classe A
29.671 parts sociales de classe B
29.671 parts sociales de classe C
29.671 parts sociales de classe D
29.671 parts sociales de classe E
29.671 parts sociales de classe F
29.671 parts sociales de classe G
29.671 parts sociales de classe H
29.671 parts sociales de classe I
Theatre Directorship Services Lambda S.à.r.l.
1 parts sociales de classe A
1 parts sociales de classe B
1 parts sociales de classe C
1 parts sociales de classe D
1 parts sociales de classe E
1 parts sociales de classe F
1 parts sociales de classe G
1 parts sociales de classe H
1 parts sociales de classe I
Chopin Holdings S.à r.l.
1,000,000 parts sociales de classe J
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2015095910/47.

(150106290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Bourscheid-Plage SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9164 Bourscheid-Plage,

R.C.S. Luxembourg B 95.156.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 5 février 2015 à Bourscheid-Plage

L'assemblée a accepté la démission de la société «Fiduciaire Générale du Nord S.A.» de son poste de commissaire aux comptes avec effet à ce jour.

Il a été décidé de nommer en remplacement au poste de commissaire aux comptes la société «AUDIEX S.A.» avec siège social à L-1911 Luxembourg, rue du Laboratoire 9 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 65 469.

Son mandat prendra effet à partir de ce jour et prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2015095887/18.

(150106394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Alterna Diversified SA SICAF SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 158.608.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue le 5 juin 2015 à 11h00

1. L'Assemblée Générale approuve la réélection, pour un nouveau mandat d'un an, des membres existants du Conseil d'Administration.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- M. Thomas VOSS, Président et Administrateur de classe A -20 Rue Wenkel, LU-5577 Remich
- M. Per BORUP JENSEN, Administrateur de classe B -76 Havbakken, DK-6710 Esbjerg N, Danemark
- M. Mads Gorm MÜLLERTZ, Administrateur de classe B -Silverwood, 20 Fairacres, Cobham KT11 2JW, United Kingdom
- Mme Helene MÜLLER- SCHWIERING, Administrateur de classe B - 9 Place de Clairefontaine, LU-1341 Luxembourg

2. L'Assemblée Générale approuve la réélection, pour un mandat d'un an, en tant que Réviseur d'entreprises agréé chargé du contrôle des comptes de la société, de:

- GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., 89A Pafebruch, LU-8308 Capellen (B183652)

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Mme Helene Müller Schwiering / M. Frank Reisbøl

La Présidente / Le Secrétaire

Référence de publication: 2015095813/23.

(150106859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

TS ODS Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 195.561.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Julien Peters, prénommé,

- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni,

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à TaunusTurm, Taunustor 1, D-60311 Frankfurt am Main, Allemagne,

- Monsieur Michael B. Benner, né le 11 mai 1955 au Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015095701/46.

(150105070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

TS Paris Bourse Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.846.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Monsieur Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à TaunusTurm, Taunustor 1, D-60311 Frankfurt am Main, Allemagne,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 dans le Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni,

Gérants de catégorie B

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Julien Peters, prénommé,

- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015095702/52.

(150105175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Varsagrup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015095720/10.

(150105320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Vinifin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 17, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 39.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 JUIN 2015.

VINIFIN INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015095726/12.

(150105807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Harinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Nouvelle Financière Bi-Sam S.à r.l.).

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 182.673.

L'an deux mille quinze, le deux juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Alexandre HARKOUS, entrepreneur, né le 10 janvier 1967, à Zebdine, Liban, de nationalité française, et résidant au Flat 41, Cumberland Mansions Nutford Place Londres W1H 5ZB Royaume-Uni,

2. Monsieur Louis-Ayman HARKOUS, né le 7 septembre 1996 à Levallois-Perret, France, de nationalité française, et résidant au Flat, 41 Cumberland Mansions Nutford Place Londres W1H 5ZB Royaume-Uni,

3. Madame Lamiss HARKOUS, née le 17 décembre 2008, à Paris, France, de nationalité française, et résidant au Flat, 41 Cumberland Mansions Nutford Place Londres W1H 5ZB Royaume-Uni, dûment représentée par ses représentants légaux Madame Chirin Kaakouche Harkous, née le 8 mai 1972, à Koweït, Koweït, de nationalité française et résidant au Flat 41 Cumberland Mansions Nutford Place Londres W1H 5ZB Royaume-Uni et Monsieur Alexandre Harkous, susnommé,

4. Monsieur Kevin HARKOUS, né le 30 mai 2010, à Paris, France, de nationalité française et résidant au Flat 41, Cumberland Mansions Nutford Place Londres W1H 5ZB Royaume-Uni, dûment représenté par ses représentants légaux, Madame Chirin Kaakouche Harkous et Monsieur Alexandre Harkous, susnommés,

Tous les comparants, agissant comme ci-avant sont ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de quatre (4) procurations lui délivrées.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeurent annexés au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Les parties comparantes sont les seules associés de la société à responsabilité limitée Nouvelle Financière Bi-Sam S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 3.230.532 EUR, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.673 (la «Société»).

La société a transféré son siège social au Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 décembre 2013, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 220 du 24 janvier 2014, et les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2538 du 19 septembre 2014.

Les parties comparantes reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en Harinvest S.à r.l. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts;

2. Création de deux catégories de gérants et adaptation subséquente des articles 7, 9.6 et 10 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance et seront divisés en gérant(s) de catégorie A et gérant(s) de catégorie B.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.»

« Art. 9.6. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, représentant ensemble la majorité en nombre des gérants, sont présents ou représentés par procuration à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

« Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis à vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.»

3. Confirmation des gérants pour une durée indéterminée.

4. Divers.

Les parties ont alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes prises à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société en Harinvest S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Harinvest S.à r.l. qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de créer deux catégories de gérants et d'adapter en conséquence les articles 7, 9.6 et 10 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance et seront divisés en gérant(s) de catégorie A et gérant(s) de catégorie B.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.»

« Art. 9.6. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, représentant ensemble la majorité en nombre des gérants, sont présents ou représentés par procuration à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

« **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toute circonstance, vis à vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des Statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée générale confirme en conséquence de ce qui précède, les gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Alexandre HARKOUS, entrepreneur, né le 10 janvier 1967, à Zebdine, Liban, demeurant au Flat 41, Cumberland Mansions Nutford Place Londres W1H 5ZB Royaume-Uni, gérant de catégorie A

Monsieur Vladimir MORNARD, né le 18 mai 1979 à Verviers, Belgique, résidant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, gérant de catégorie B.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 juin 2015. Relation GAC/2015/4708. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015099810/96.

(150109723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Vinox S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 153.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2015095727/10.

(150105186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Vionelle S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.813.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 mai 2015

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammadia (Algérie), domiciliée professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

VIONELLE S.A., SPF

FMS SERVICES S.A. / S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur / Administrateur

Michel DI BENEDETTO / Sophie CHAMPENOIS

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2015095728/19.

(150105214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

CORDET Holding (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.539.

Par résolutions prises en date du 18 juin 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Tom Grondhal, avec adresse au 17B, Staverhagan, NO 1341 Slepends, de son mandat de gérant de classe B avec effet immédiat;
- Acceptation de la démission de Jan Eric Kvarnström, avec adresse au 78, Leinpfad, 22299 Hamburg, Allemagne, de son mandat de gérant de classe B avec effet immédiat;
- Acceptation de la démission de Erik Arne Liljedahl, avec adresse au 3, Langgatan, 276 60 Skillinge, Suède de son mandat de gérant de classe B avec effet immédiat;
- Modification de la fonction de Jakob Mattias Lindquist, avec adresse au 100, Pall Mall, SW1Y 5NQ Londres, Royaume Uni, en gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Nomination de Carl Magnus Lindquist, avec adresse au 20, Riddargatan, 114 54 Stockholm, Suède, au mandat de gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Nomination de John Travis, avec adresse au 12, Pembridge Square, W2 4EH Londres, Royaume Uni, au mandat de gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Nomination de Kevin Adeson, avec adresse au 67, Randolph Avenue, Flat 1, W9 1DW Londres, Royaume Uni, au mandat de gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Référence de publication: 2015102883/25.

(150112770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

TST HTC Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 211.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.733.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 mai 2015 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 mai 2015, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Gysbert Van Reenen Muller, né le 28 juillet 1981 à Vredendal, Afrique du Sud, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 22 mai 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Julien Peters, né le 20 août 1984 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommé, avec effet au 15 juin 2015, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Madame Svetlana Krasteva, né le 25 mai 1973 à Burgas, Bulgarie, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A

- Monsieur Bernard Penaud, né le 10 décembre 1965 à Brive-la-Gaillarde, France, ayant son adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni,

- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 dans le Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 45, Rockefeller Plaza, NY 10111 New-York, Etats-Unis d'Amérique,

Gérants de catégorie B

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondicherry, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Joao Antonio Carocha Rolo, né le 26 mai 1975 à Cascais, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- Monsieur Julien Peters, prénommé,
- Madame Svetlana Krasteva, prénommée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015095704/50.

(150105130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Balderton Capital IV L1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 920.371,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.351.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of May,

Before us, Maître Marc Loesch, civil law notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Balderton Capital IV, L.P., a limited partnership governed by the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at c/o Incorporating Services, Ltd., 3500 South DuPont Highway, Dover, Kent County, Wilmington, Delaware, 19901, United States of America and registered with the Companies Register of Delaware under file number 4632281, acting by its general (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Khadigea KLINGELE, Senior Legal Counsel professionally residing in Mondorf-les-Bains, pursuant to a power of attorney given under private seal on 27 May 2015 which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The Sole Shareholder declared that it currently holds all the shares issued in Balderton Capital IV L1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, civil law notary residing in Luxembourg of 9 July 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1738 of 26 August 2010, with its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 850,198 and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 154351 (the "Company"). The Company's articles of association (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of Maître Léonie Grethen, civil law notary residing in Luxembourg of 25 April 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1743 of 4 July 2014.

The Sole Shareholder, represented as stated above, recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of seventy thousand one hundred seventy three United States Dollars (USD 70,173) so as to raise it from its current amount of eight hundred fifty thousand one hundred ninety eight United States Dollars (USD 850,198) to an amount of nine hundred twenty thousand three hundred seventy one United States Dollars (USD 920,371).

2. To issue an aggregate number of seventy thousand one hundred seventy three (70,173) new shares of the Company represented by (i) nineteen thousand nine (19,009) class D shares, (ii) twenty five thousand one hundred eight (25,108) class E shares, and (iii) twenty six thousand fifty six (26,056) class I shares, all with a par value of one United States Dollar

(USD 1) each (the "New Shares"), having the same rights and privileges set out in the amended Articles and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription and the full payment by the Sole Shareholder of the New Shares by a contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of seventy thousand one hundred seventy three United States Dollars (USD 70,173) and to allocate the amount equal to the nominal value of the New Shares to the share capital account of the Company.

4. To amend article 5 (Share Capital) of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under the above items.

5. To amend article 24 (Allocation of Profits) of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under the above items.

6. To authorise the amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes, and to grant power and authority to implement the above.

7. Miscellaneous.

The Sole Shareholder hereby requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of seventy thousand one hundred seventy three United States Dollars (USD 70,173) so as to raise it from its current amount of eight hundred fifty thousand one hundred ninety eight United States Dollars (USD 850,198) to an amount of nine hundred twenty thousand three hundred seventy one United States Dollars (USD 920,371).

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue the New Shares, having the same rights and privileges set out in the amended Articles and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed capital increase.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to approve and accept the following subscription and payment for the New Shares as set out below:

Subscription and payment

Thereupon now appeared Mrs. Khadigea KLINGELE, prenamed, acting in her capacity as duly authorised agent and attorney-in-fact of the Sole Shareholder.

The appearing person declared to subscribe, in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to the New Shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and to fully pay these New Shares, by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company, in the amount of seventy thousand one hundred seventy three United States Dollars (USD 70,173) (the "Claim").

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Claim, and that the Claim is a definite and duly payable receivable of the Sole Shareholder. The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further irrevocably and unconditionally waives, releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities towards the Sole Shareholder in respect of the Claim so contributed.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney-in-fact, further declared that the value of the Contribution in Kind has been certified at seventy thousand one hundred seventy three United States Dollars (USD 70,173) (the "Subscription Price") in a declaration of contribution signed by the representatives of the Sole Shareholder and confirmed in a declaration of recipient company signed by the representative of the Company.

The Sole Shareholder resolved to allocate the Subscription Price to the issued share capital.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 (Share Capital) of the Articles, which shall forthwith be read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at nine hundred twenty thousand three hundred seventy one United States Dollars (USD 920,371) represented by nine hundred twenty thousand three hundred seventy one (920,371) shares (collectively, the "Shares", and individually, a "Share"), divided into (i) seventeen thousand three hundred and seventy (17,370) ordinary shares (in case of plurality, the "Ordinary Shares" and individually, an "Ordinary Share"), (ii) eighty-seven thousand seven hundred and one (87,701) Class A Shares (in case of plurality, the "Class A Shares" and individually, a "Class A Share"), (iii) two hundred eighteen thousand five hundred and twenty-one (218,521) Class B Shares (in case of plurality, the "Class B Shares" and individually, a "Class B Share"), (iv) ninety-seven thousand four hundred and five (97,405) Class C Shares (in case of plurality, the "Class C Shares" and individually, a "Class C Share"), (v) one hundred thirty thousand and thirty (130,030) class D shares (in case of plurality, the "Class D Shares" and individually, a "Class D Share"), (vi) two hundred twenty five thousand six hundred thirty (225,630) class E shares (in case of plurality, the "Class E Shares" and individually, a "Class E Share"), (vii) one hundred and ten thousand eight hundred and eighty-

nine (110,889) class G shares (in case of plurality, the "Class G Shares" and individually, a "Class G Share"), (viii) two thousand four hundred and ninety-seven (2,497) class H shares (in case of plurality, the "Class H Shares" and individually, a "Class H Share"), and (ix) thirty thousand three hundred twenty eight (30,328) class I shares (in case of plurality, the "Class I Shares" and individually, a "Class I Share"), all with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

The following share premium accounts are stapled to each class of tracker shares of the Company in order to have (i) a share premium account stapled to the Ordinary Shares (the "Ordinary Shares Premium Account") (ii) a share premium account stapled to the Class A Shares (the "Class A Shares Premium Account"), (iii) a share premium account stapled to the Class B Shares (the "Class B Shares Premium Account"), (iv) a share premium account stapled to the Class C Shares (the "Class C Shares Premium Account"), (v) a share premium account stapled to the Class D Shares (the "Class D Shares Premium Account"), (vi) a share premium account stapled to the Class E Shares (the "Class E Shares Premium Account"), (vii) a share premium account stapled to the Class G Shares (the "Class G Shares Premium Account"), (viii) a share premium account stapled to the Class H Shares (the "Class H Shares Premium Account"), and (ix) a share premium account stapled to the Class I Shares (the "Class I Shares Premium Account").

The sole shareholder or the shareholders, as the case may be, may create additional classes of shares, split or divide the existing classes of shares. Each class of shares shall, unless otherwise provided for in these Articles correspond to a distinct share of the assets and liabilities of the Company. Any share premium paid in respect of any shares of a specific class of shares upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific class of shares of the Company. As between the shareholders of the Company, each class of shares shall be treated as a separate class. The rights of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a specific class of shares or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or liquidation of a class of shares are, except as otherwise provided for in these Articles or under applicable laws, strictly limited to the assets of that class of shares and the assets of that class of shares shall be exclusively available to satisfy such shareholders only. The sole shareholder or the shareholders, as the case may be, whose rights are not related to a specific class of shares shall have no rights to the assets of any class of shares. Unless otherwise provided for in these Articles, no resolutions the shareholders may be taken which would affect the rights of the shareholder of a given class of shares without the prior approval of the shareholders, as the case may be, whose rights relate to that specific class of shares. Any decisions or actions taken in violation of this limitation shall be null and void. Any quorum and/or voting requirements shall apply *mutatis mutandis* at the level of each class of shares."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 24 (Share Capital) of the Articles, which shall forthwith be read as follows:

" **Art. 24. Allocation of Profits.** The Sole Shareholder has allocated the Company's assets and liabilities amongst the classes of shares as follows: (i) the Class A Shares shall track the eighty-seven thousand seven hundred and one (87,701) Class A Shares in Balderton Capital IV L2, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, with a share capital of nine hundred twenty thousand three hundred seventy one United States Dollars (USD 920,371) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154355 (the "Subsidiary"), (ii) the Class B Shares shall track the two hundred eighteen thousand five hundred and twenty-one (218,521) Class B Shares in the Subsidiary, (iii) the Class C Shares shall track the ninety-seven thousand four hundred and five (97,405) class C shares in the Subsidiary, (iv) the Class D Shares shall track the one hundred thirty thousand and thirty (130,030) class D shares in the Subsidiary, (v) the Class E Shares shall track the two hundred twenty five thousand six hundred thirty (225,630) class E shares in the Subsidiary (vi) the Class G Shares shall track one hundred and ten thousand eight hundred and eighty-nine (110,889) class G shares in the Subsidiary (vii) the Class H Shares shall track the two thousand four hundred and ninety-seven (2,497) class H shares in the Subsidiary and (viii) the Class I Shares shall track the thirty thousand three hundred twenty eight (30,328) class I shares in the Subsidiary.

Henceforth for all intents and purposes, the shares of a given class of shares shall track and reflect the performance of the assets and liabilities in the same class of shares only. To the extent permitted by article 72-1 of the Law, and to the extent that the Company's profits and losses account shows distributable profits, the profits may only be shared within a given class of shares by the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, of the same class and shall not impact the results of any other class of shares and as the case may be, the losses may only be shared within a given class of shares by the shareholders of the same class and shall not impact the results of any other class of shares.

The result of each class of shares will consist of the balance of all income, profits or other receipts paid or due in respect of the assets of the same class of shares (including capital gains, dividend distributions and/or liquidation surpluses) and the amount of expenses, losses, taxes and other fund transfers incurred by the Company during the relevant financial period which can regularly and reasonably be allocated to management and operation of the same class of shares.

All income and charges which may not be allocated to any specific class of shares shall be allocated to all the classes of shares on a pro rata basis of the shares issued in each class of shares.

Five per cent (5%) of the net profits per class of shares shall be allocated to the legal reserve account, provided that such allocation shall be limited to five per cent (5%) of the net profits determined on an aggregate basis of all class of shares; this deduction ceases to be compulsory as soon as the legal reserve account reaches ten per cent (10%) of the capital of the Company on an aggregate basis, and the allocation shall resume each time the maximum allocation is no longer fulfilled on an aggregate basis.

After the allocation of any profits to the legal reserve, all further profits shall be allocated within each class of shares to existing losses, if any, to the payment of a dividend to the holders of the relevant shares, or be carried forward.

In the event of the payment of a dividend, each class of shares shall be entitled to a fraction of the total profit distributed, taking into account (i) the total equity (par value and share premium) represented by each share of this class of shares at the time of the relevant payment of dividend, and (ii) the portion of the legal reserve account of the Company, constituted by net profits originating from this class of shares. The shareholders shall have discretionary power to dispose of any profits which may not be allocated to a specific class of shares. The shareholders shall approve the separate accounts simultaneously with the general accounts of the Company in accordance with the Law."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to authorise the amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes, and to grant power and authority to implement the above.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary is proficient in English and states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit mai.

Par Devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Balderton Capital IV, L.P., une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o Incorporating Services, Ltd., 3500 South DuPont Highway, Dover, Kent County, Wilmington, Delaware, 19901, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Delaware sous le numéro 4632281, agissant par l'intermédiaire de son associé commandité (l'"Associé Unique"),

ici représenté par Madame Khadigea KLINGELE, juriste sénior, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration donnée le 27 mai 2015,

qui, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

L'Associé Unique a déclaré qu'il détient actuellement la totalité des parts sociales émises par Balderton Capital IV L1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1738 du 26 août 2010, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 850.198 USD et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154351 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Léonie Gréthen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1743 du 4 juillet 2014.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, reconnaît avoir été entièrement informé des résolutions devant être adoptées sur la base de l'agenda suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de soixante-dix mille cent soixante-treize Dollars Américains (70.173 USD) afin de le porter de son montant actuel de huit cent cinquante mille cent quatre-vingt-dix-huit Dollars Américains (850.198 USD) à un montant de neuf cent vingt mille trois cent soixante-et-onze Dollars Américains (920.371 USD).

2. Emission d'un nombre total de soixante-dix mille cent soixante-treize (70.173) nouvelles parts sociales de la Société représentées par (i) dix-neuf mille neuf (19.009) parts sociales de catégorie D, (ii) vingt-cinq mille cent huit (25.108) parts sociales de catégorie E, et (iii) vingt-six mille cinquante-six (26.056) parts sociales de catégorie I, ayant toutes une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), ayant les mêmes droits et privilèges énoncés dans les Statuts tels que modifiés et donnant droit aux dividendes à compter du jour de la décision de l'Associé Unique se prononçant sur l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription et du paiement complet par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, s'élevant à un montant de soixante-dix mille cent soixante-treize Dollars Américains (70.173 USD) et allocation du montant égal à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales au compte de capital social de la Société.

4. Modification de l'article 5 (Capital Social) des Statuts afin de refléter les résolutions à prendre sur les points ci-dessus.

5. Modification de l'article 24 (Affectation des Bénéfices) des Statuts afin de refléter les résolutions à prendre sur les points ci-dessus.

6. Autorisation de la modification de registre d'associés de la Société afin de refléter les changements mentionnés ci-dessus, et donner pouvoir et autorité de mettre en oeuvre ce qui précède.

7. Divers.

L'Associé Unique a par les présentes requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant de soixante-dix mille cent soixante-treize Dollars Américains (70.173 USD) afin de le porter de son montant actuel de huit cent cinquante mille cent quatre-vingt-dix-huit Dollars Américains (850.198 USD) à un montant de neuf cent vingt mille trois cent soixante-et-onze Dollars Américains (920.371 USD).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre les Nouvelles Parts Sociales, ayant les mêmes droits et privilèges énoncés dans les Statuts tels que modifiés et donnant droit aux dividendes de la Société à compter du jour de la décision de l'Associé Unique se prononçant sur l'augmentation de capital proposée.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver et d'accepter les souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales suivantes comme indiqué ci-dessous:

Souscription et paiement

Ensuite, a comparu Madame Khadigea KLINGELE, susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique.

La comparante a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé Unique, susmentionné, aux Nouvelles Parts Sociales, d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune, et de payer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature (l'"Apport en Nature") consistant en une créance certaine, liquide et exigible de l'Associé Unique envers la Société, d'un montant de soixante-dix mille cent soixante-treize Dollars Américains (70.173 USD) (la "Créance").

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, a déclaré qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de la Créance, et que la Créance est une créance certaine, et dûment exigible de l'Associé Unique. L'Associé Unique de la Société, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment nommé, en outre, libère et décharge, irrévocablement et sans conditions, la Société de toutes ses obligations et responsabilités envers l'Associé Unique en ce qui concerne la créance ainsi apportée.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, a en outre, déclaré que la valeur de l'Apport en Nature a été certifiée à soixante-dix mille cent soixante-treize Dollars Américains (70.173 USD) (le "Prix de Souscription") dans une déclaration d'apport signée par les représentants de l'Associé Unique et confirmée dans une déclaration de la société bénéficiaire signée par les représentants de la Société.

L'Associé Unique a décidé d'allouer le Prix de Souscription au capital social émis.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 (Capital Social) des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à neuf cent vingt mille trois cent soixante-et-onze Dollars Américains (920.371 USD) représenté par neuf cent vingt mille trois cent soixante-et-onze (920.371) parts sociales (collectivement, les "Parts Sociales" et individuellement, une "Part Sociale") divisées en (i) dix-sept mille trois cent soixante-dix (17.370) parts sociales ordinaires (en cas de pluralité, les "Parts Sociales Ordinaires" et individuellement, une "Part Sociale Ordinaire"), (ii) quatre-vingt-sept mille sept cent une (87.701) parts sociales de catégorie A (en cas de pluralité, les "Parts Sociales de Catégorie A" et individuellement, une "Part Sociale Catégorie A"), (iii) deux cent dix-huit mille cinq

cent vingt et un (218.521) parts sociales de catégorie B (en cas de pluralité, les "Parts Sociales de Catégorie B" et individuellement, une "Part Sociale Catégorie B"), (iv) quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent et cinq (97.405) parts sociales de catégorie C (en cas de pluralité, les "Parts Sociales de Catégorie C" et individuellement, une "Part Sociale Catégorie C"), (v) cent trente mille trente (130.030) parts sociales de catégorie D (en cas de pluralité, les "Parts Sociales de Catégorie D" et individuellement, une "Part Sociale Catégorie D"), (vi) deux cent vingt-cinq mille six cent trente (225.630) parts sociales de catégorie E (en cas de pluralité, les "Parts Sociales de Catégorie E" et individuellement, une "Part Sociale Catégorie E"), (vii) cent dix mille huit cent quatre-vingt-neuf (110.889) parts sociales de catégorie G (en cas de pluralité, les "Parts Sociales de Catégorie G" et individuellement, une "Part Sociale Catégorie G"), (viii) deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (2.497) parts sociales de catégorie H (en cas de pluralité, les "Parts Sociales de Catégorie H" et individuellement, une "Part Sociale Catégorie H") et (ix) trente mille trois cent vingt-huit (30.328) parts sociales de catégorie I (en cas de pluralité, les "Parts Sociales de Catégorie I" et individuellement, une "Part Sociale Catégorie I"), toutes ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

Les comptes de prime d'émission suivants sont rattachés à chaque classe de parts sociales traçantes de la Société afin d'avoir (i) un compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales Ordinaires (le "Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires"), (ii) un compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Catégorie A (le "Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie A"), et (iii) un compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Catégorie B (le "Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie B"), (iv) un compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Catégorie C (le "Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie C"), (v) un compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Catégorie D (le "Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie D"), (vi) un compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Catégorie E (le "Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie E"), (vii) un compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Catégorie G (le "Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie G"), (viii) un compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Catégorie H (le "Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie H"), et (ix) un compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Catégorie I (le "Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie I").

L'Associé Unique ou les Associés peuvent créer des Catégories additionnelles de parts sociales, diviser ou subdiviser les Catégories de parts sociales existantes. Chaque Catégorie de parts sociales doit, sauf disposition contraire dans les Statuts, correspondre à une part distincte de l'actif et du passif de la Société. Chaque prime d'émission versée pour toute part sociale ou une Catégorie spécifique de parts sociales suite à leur émission doit être allouée à un compte réserve de prime d'émission correspondant à cette Catégorie spécifique de parts sociales de la Société. Entre les associés de la Société, chaque Catégorie de parts sociales doit être traitée comme une Catégorie séparée. Les droits des associés de la Société qui (i) lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattachés à une Catégorie spécifique de parts sociales ou (ii) sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'une Catégorie de parts sociales, sont, sauf disposition contraire dans les Statuts ou dans les lois applicables, strictement limités aux actifs de cette Catégorie de parts sociales et les actifs de cette Catégorie de parts sociales, sont exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés. Les associés dont les droits ne sont pas attachés à une Catégorie spécifique de parts sociales ne peuvent avoir de droits sur les actifs d'une autre Catégorie de parts sociales. Toutes les décisions ou actions prises en violation de cette limitation sont nulles et non avenues. Toutes les exigences de quorum et/ou de vote doivent s'appliquer mutatis mutandis au niveau de chaque Catégorie de parts sociales."

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 24 (Affectation des Bénéfices) des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 24. Affectation des Bénéfices.** L'Associé Unique a attribué l'actif et le passif de la Société parmi les catégories de parts sociales de la façon suivante: (i) les Parts Sociales de Catégorie A lient les quatre-vingt-sept mille sept cent une (87.701) parts sociales de catégorie A dans Balderton Capital IV L2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ayant un capital social de neuf cent vingt mille trois cent soixante-et-onze Dollars Américains (920.371 USD) et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous le numéro B0154355 (la "Filiale"), (ii) les Parts Sociales de Catégorie B lient les deux cent dix-huit mille cinq cent vingt et une (218.521) parts sociales de catégorie B dans la Filiale, (iii) les Parts Sociales de Catégorie C lient les quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinq (97.405) parts sociales de catégorie C dans la Filiale, (iv) les Parts Sociales de Catégorie D lient les cent trente mille trente (130.030) parts sociales de catégorie D dans la Filiale, (v) les Parts Sociales de Catégorie E lient les deux cent vingt-cinq mille six cent trente (225.630) parts sociales de catégorie E, (vi) les Parts Sociales de Catégorie G lient les cent dix mille huit cent quatre-vingt-neuf (110.889) parts sociales de catégorie G dans la Filiale, (vii) les Parts Sociales de Catégorie H lient les deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (2.497) parts sociales de catégorie H dans la Filiale, et (ix) les Parts Sociales de Catégorie I lient les trente mille trois cent vingt-huit (30.328) parts sociales de catégorie I dans la Filiale.

Dorénavant, à toutes intentions et fins, les parts sociales d'une Catégorie de parts sociales donnée doivent exclusivement être liées à et refléter la performance des actifs et passifs de cette Catégorie de parts sociales. Dans les limites autorisées par l'article 72-1 de la Loi, et dans la mesure où le compte de résultat de la Société présente des profits distribuables, les profits ne peuvent être partagés qu'au sein d'une seule Catégorie de parts sociales donnée par les associés de la même

Catégorie et ne doivent pas influencer pas les résultats d'autres Catégories de parts sociales et, le cas échéant, les pertes ne pourront être partagées qu'au sein d'une seule Catégorie de parts sociales donnée par les associés de cette Catégorie et n'influenceront pas les résultats d'autres Catégories de parts sociales.

Le résultat de chaque catégorie de parts sociales sera le solde entre tous revenus, profits, ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à la même Catégorie de parts sociales (incluant les plus-values, les distributions de dividendes et /ou les bonis de liquidation) et le montant des dépenses, pertes, impôts et autre transferts de fonds encourus par la Société pendant cette exercice social qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de cette Catégorie de parts sociales.

Tous produits et dépenses non attribués à une Catégorie de parts sociales en particulier seront alloués entre les différentes Catégories de parts sociales proportionnellement aux parts sociales émises dans chaque Catégorie de parts sociales.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de chaque Catégorie de parts sociales de la Société seront affectés au compte de la réserve légale de la Société, étant entendu que cette affectation sera limitée à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets agrégés de toutes les Catégories de parts sociales de la Société. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société et l'affectation sera réinitiée dès que le montant d'affectation maximum n'est plus atteint pour toute la société.

Après l'affectation des bénéfices à la réserve légale, tout bénéfice supplémentaire sera alloué parmi chaque Catégorie de parts sociales aux pertes existantes, le cas échéant, au paiement d'un dividende aux détenteurs de parts sociales de la Catégorie concernée ou continuera à s'accumuler.

Dans le cas du paiement d'un dividende, chaque Catégorie de part sociale aura droit à une fraction du montant total des bénéfices distribués, en prenant en compte (i) le montant total des capitaux (valeur nominale et prime d'émission) représenté par chaque part sociale de cette Catégorie de parts sociales dont il est question, au moment dudit paiement du dividende, et (ii) de la portion de la réserve légale de la Société, constituée par les bénéfices nets générés par cette Catégorie de parts sociales. Les associés auront un pouvoir discrétionnaire de disposer de tous profits qui n'aura pas été rattaché à une Catégorie déterminée de parts sociales. Les associés approuveront ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la loi sur les Sociétés et la pratique courante."

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé d'autoriser la modification du registre d'associés de la Société afin de refléter les changements mentionnés ci-dessus, et donner pouvoir et autorité de mettre en oeuvre ce qui précède.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute espèce qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 4 juin 2015. GAC/2015/4719. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 19 juin 2015.

Référence de publication: 2015098042/362.

(150108441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Voronet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.516.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 mai 2015

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammadia (Algérie), domiciliée professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

VORONET S.A.

FMS SERVICES S.A. / S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur / Administrateur

Michel DI BENEDETTO / Sophie CHAMPENOIS

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2015095731/19.

(150105217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Wakil Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 152.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015095732/10.

(150106064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

COFIBOL, Compagnie Financière et Boursière Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 20.803.

L'an deux mille quinze, le dix-huit juin.

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «COMPAGNIE FINANCIERE ET BOURSIERE LUXEMBOURGEOISE S.A.», en abrégé COFIBOL, ayant son siège social à L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 20.803,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 août 1983, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 289 du 24 octobre 1983 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 25 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro N° 1673 du 3 juillet 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard DUBOIS, directeur, demeurant à B-6700 Arlon, 71, rue du Vicinal,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel PARIZEL, administrateur, demeurant à B-6717 Thiaumont, 249, rue de l'Eglise.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le capital de COFIBOL, en son montant actuel, est de trois millions cinquante-neuf mille sept cents euros (3.059.700,00.-€) divisé en neuf mille huit cent soixante-dix (9.870.-) actions sans désignation de valeur nominale, jouissant toutes des mêmes droits et avantages, sans prime d'émission.

II. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Réorganisation du capital social

Réorganisation du capital social de COFIBOL par la création des classes d'actions suivantes:

- Les actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) chacune entièrement libérées sans prime d'émission; et

- Les actions préférentielles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) chacune entièrement libérées sans prime d'émission, auxquelles sont attachés les droits préférentiels, droits de vote, restrictions, droits financiers relatifs au dividende et autre distributions, qualifications et conditions générales telles que décrites dans la version modifiée des statuts attachée à la convocation à l'assemblée générale (les «Actions Préférentielles»).

2. Echange et remplacement des actions existantes respectivement par des Actions Ordinaires et/ou Actions préférentielles

Echange et remplacement des neuf mille huit cent soixante-dix (9.870.-) actions existantes, sans désignation de valeur nominale, jouissant toutes des mêmes droits et avantages, sans prime d'émission par des Actions Ordinaires et Actions Préférentielles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) chacune entièrement libérées sans prime d'émission comme suit:

- Mr. Christian Burrus né le 29 décembre 1959 à Nancy (F), détenteur de la carte d'identité n°C5257115 expirant le 23 janvier 2021:

* Echange des six mille trois cent dix-sept (6.317.-) actions existantes, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées sans prime d'émission, jouissant toutes des mêmes droits et avantages souscrites par Mr. Christian Burrus contre six mille trois cent dix-sept (6.317.-) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) chacune entièrement libérées sans prime d'émission;

- Mr. Vincent Priou né le 17 février 1967 à Paris (F), détenteur du passeport 08AV40686 expirant le 28 avril 2018:

* Echange des trois mille soixante (3.060.-) actions existantes, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées sans prime d'émission, jouissant toutes des mêmes droits et avantages de Mr. Vincent Priou contre trois mille soixante (3.060.-) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) chacune entièrement libérées sans prime d'émission;

- Financière Ronda S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 19.990, dont le siège social est sis à L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Eprenay, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Michel PARIZEL:

* Echange des quatre cent quatre-vingt-onze (491.-) actions existantes, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées sans prime d'émission, jouissant toutes des mêmes droits et avantages de Financière Ronda S.A. contre quatre cent quatre-vingt-onze (491.) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) chacune entièrement libérées sans prime d'émission;

- Mr. Van Mons Thierry né le 02 juin 1969 à IXELLES (B), détenteur de la carte d'identité n° 591-4659188-59 expirant le 4 novembre 2016:

* Echange d'une (1) action existante, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérée sans prime d'émission, jouissant des mêmes droits et avantages que les autres actions existantes de Mr. Van Mons Thierry contre une (1) Action Ordinaire d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) entièrement libérée sans prime d'émission; et

- Mr. Matthys Daniel né le 2 mars 1958 à Haine-Saint-Paul (B), détenteur de la carte d'identité n° 591-2388851-37 expirant le 30 décembre 2015:

* Echange d'une (1) action existante, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérée sans prime d'émission, jouissant des mêmes droits et avantages que les autres actions existantes de Mr. Matthys Daniel contre une (1) Action Ordinaire d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) entièrement libérée sans prime d'émission.

3. Augmentation du capital.

Augmentation du capital pour le porter de son montant de trois millions cinquante-neuf mille sept cents euros (3.059.700,00.- €) divisé en neuf mille huit cent soixante-dix (9.870.-) actions entièrement libérées sans désignation de valeur nominale, jouissant toutes des mêmes droits et avantages, sans prime d'émission à trois millions sept cent vingt-quatre mille six cent cinquante euros (3.724.650.- €) par la création de deux mille trente-huit (2.038.-) nouvelles Actions Ordinaires et cent sept (107.-) nouvelles Actions Préférentielles, soit un total de deux mille cent quarante-cinq (2.145.-) nouvelles Actions Ordinaires et Actions Préférentielles sans prime d'émission d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) chacune, à libérer chacune entièrement comme suit:

- Mr. Christian Burrus né le 29 décembre 1959 à Nancy (F), détenteur de la carte d'identité n°C5257115 expirant le 23 janvier 2021:

* Souscription et libération intégrale de mille trois cent soixante-treize (1.373.-) nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) chacune sans prime d'émission par Mr. Christian Burrus par apport en numéraire pour un montant total de quatre cent vingt-cinq mille six cent trente euros (425.630.-€);

- Mr. Vincent Priou né le 17 février 1967 à Paris (F), détenteur du passeport 08AV40686 expirant le 28 avril 2018:

* Souscription et libération intégrale de six cent soixante-cinq (665.-) nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) chacune sans prime d'émission par Mr. Vincent Priou par apport en numéraire pour un montant total de deux cent six mille cent cinquante euros (206.150.-€); et

- Financière Ronda S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B19.990, dont le siège social est sis à L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Eprenay, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Michel PARIZEL:

* Souscription et libération intégrale de cent sept (107) nouvelles Actions Préférentielles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) chacune sans prime d'émission par Financière Ronda S.A par apport en numéraire pour un montant total de trente-trois mille cent soixante-dix euros (33.170.-€).

Le capital social de COFIBOL est en conséquence de ce qui précède modifié comme suit:

- Onze mille quatre cent dix-sept (11.417.-) Actions Ordinaires, d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) chacune entièrement libérées sans prime d'émission; et

- Cinq cent quatre-vingt-dix-huit (598.-) Actions Préférentielles, d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) chacune entièrement libérées sans prime d'émission.

4. Suppression du droit de souscription préférentiel

a. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la justification de la suppression du droit de souscription préférentiel (le «Rapport»).

b. Prise d'acte des informations contenues dans le Rapport et appréciation des arguments présentés par le conseil d'administration justifiant que la suppression du droit de souscription préférentiel est dans l'intérêt de COFIBOL.

c. Suppression du droit de souscription préférentiel au bénéfice de Financière Ronda S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B19.990, dont le siège social est sis à L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Eprenay, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Michel PARIZEL et approbation par l'assemblée générale de la souscription de cent sept (107) nouvelles Actions Préférentielles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) chacune entièrement libérées sans prime d'émission par Financière Ronda S.A, prénommée.

d. Suppression du droit de souscription préférentiel au bénéfice de:

- Mr. Christian Burrus né le 29 décembre 1959 à Nancy (F), détenteur de la carte d'identité n°C5257115 expirant le 23 janvier 2021; et

- Mr. Vincent Priou né le 17 février 1967 à Paris (F), détenteur du passeport 08AV40686 expirant le 28 avril 2018; et approbation par l'assemblée générale de la souscription par:

- Mr. Christian Burrus né le 29 décembre 1959 à Nancy (F), détenteur de la carte d'identité n°C5257115 expirant le 23 janvier 2021 de mille trois cent soixante-treize (1.373.-) nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) chacune entièrement libérées sans prime d'émission; et

- Mr. Vincent Priou né le 17 février 1967 à Paris (F), détenteur du passeport 08AV40686 expirant le 28 avril 2018 de six cent soixante-cinq (665.-) nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) chacune entièrement libérées sans prime d'émission.

e. Décharge au conseil d'administration de toute responsabilité qu'il pourrait encourir en relation avec ce qui précède, pouvant résulter de la décision de l'assemblée d'approuver la suppression du droit préférentiel de souscription - en ce compris mais sans limitation le Rapport.

5. Modification subséquente et refonte des statuts de COFIBOL en la forme comme disponible en pièce jointe à la convocation à l'assemblée générale

6. Modification du registre des actions de COFIBOL, afin d'y refléter la nouvelle composition du capital social

7. Divers

III. Que les convocations à la présente Assemblée ont été envoyées à chaque actionnaire par courrier recommandé avec accusé de réception en date du 10 juin 2015.

IV. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

V. Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

VI. Il apparaît, selon la liste de présence, que sur les neuf mille huit cent soixante-dix (9.870) actions en circulation, neuf mille huit cent soixante-dix (9.870) actions sont présentes ou représentées, soit cent pourcent (100%) du capital social.

VII. Que la présente assemblée, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la réorganisation du capital social de COFIBOL de par la création des classes d'actions suivantes:

- Les actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) chacune entièrement libérées sans prime d'émission; et

- Les actions préférentielles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) chacune entièrement libérées sans prime d'émission, auxquelles sont attachés les droits préférentiels, droits de vote, restrictions, droits financiers relatifs au dividende et autre distributions, qualifications et conditions générales telles que décrites dans la version modifiée des statuts attachée à la convocation à l'assemblée générale (les «Actions Préférentielles»).

pour: neuf mille huit cent soixante-dix (9.870)

contre: zéro (0)

abstention: zéro (0)

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à l'échange et au remplacement des neuf mille huit cent soixante-dix (9.870) actions existantes, sans désignation de valeur nominale, jouissant toutes des mêmes droits et avantages, sans prime d'émission.

sion par des Actions Ordinaires et Actions Préférentielles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) chacune entièrement libérées sans prime d'émission comme suit:

- Mr. Christian Burrus né le 29 décembre 1959 à Nancy (F), détenteur de la carte d'identité n°C5257115 expirant le 23 janvier 2021:

* Echange des six mille trois cent dix-sept (6.317.-) actions existantes, sans désignation de valeur nominale, jouissant toutes des mêmes droits et avantages souscrites par Mr. Christian Burrus contre six mille trois cent dix-sept (6.317.-) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) chacune entièrement libérées sans prime d'émission;

- Mr. Vincent Priou né le 17 février 1967 à Paris (F), détenteur du passeport 08AV40686 expirant le 28 avril 2018:

* Echange des trois mille soixante (3.060.-) actions existantes, sans désignation de valeur nominale, jouissant toutes des mêmes droits et avantages de Mr. Vincent Priou contre trois mille soixante (3.060.-) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) chacune entièrement libérées sans prime d'émission;

- Financière Ronda S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B19.990, dont le siège social est sis à L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Eprenay, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Michel PARIZEL:

* Echange des quatre cent quatre-vingt-onze (491) actions existantes, sans désignation de valeur nominale, jouissant toutes des mêmes droits et avantages de Financière Ronda S.A. contre quatre cent quatre-vingt-onze (491) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) chacune entièrement libérées sans prime d'émission;

- Mr. Van Mons Thierry né le 02 juin 1969 à IXELLES (B), détenteur de la carte d'identité n° 5591-4659188-59 expirant le 4 novembre 2016:

* Echange d'une (1) action existante, sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes de Mr. Van Mons Thierry contre une (1) Action Ordinaire d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) entièrement libérée sans prime d'émission; et

- Mr. Matthys Daniel né le 2 mars 1958 à Haine-Saint-Paul (B), détenteur de la carte d'identité n° 591-2388851-37 expirant le 30 décembre 2015:

* Echange d'une (1) action existante, sans désignation de valeur nominale, jouissant que les actions existantes de Mr. Matthys Daniel contre une (1) Action Ordinaire d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) entièrement libérée sans prime d'émission.

pour: neuf mille huit cent soixante-huit (9.868)

contre: deux (2)

abstention: zéro (0)

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à l'augmentation du capital pour le porter de son montant de trois millions cinquante-neuf mille sept cents euros (3.059.700,00.-€) divisé en neuf mille huit cent soixante-dix (9.870.-) actions entièrement libérées sans désignation de valeur nominale, jouissant toutes des mêmes droits et avantages, sans prime d'émission à trois millions sept cent vingt-quatre mille six cent cinquante euros (3.724.650.- €) par la création de deux mille trente-huit (2.038.-) nouvelles Actions Ordinaires et cent sept (107.-) nouvelles Actions Préférentielles, soit un total de deux mille cent quarante-cinq (2.145.-) nouvelles Actions Ordinaires et Actions Préférentielles sans prime d'émission d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) chacune, à libérer chacune entièrement comme suit:

- Mr. Christian Burrus né le 29 décembre 1959 à Nancy (F), détenteur de la carte d'identité n°C5257115 expirant le 23 janvier 2021:

* Souscription et libération intégrale de mille trois cent soixante-treize (1.373.-) nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) chacune sans prime d'émission par Mr. Christian Burrus par apport en numéraire pour un montant total de quatre cent vingt-cinq mille six cent trente euros (425.630.-€);

- Mr. Vincent Priou né le 17 février 1967 à Paris (F), détenteur du passeport 08AV40686 expirant le 28 avril 2018:

* Souscription et libération intégrale de six cent soixante-cinq (665.-) nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) chacune sans prime d'émission par Mr. Vincent Priou par apport en numéraire pour un montant total de deux cent six mille cent cinquante euros (206.150.-€); et

- Financière Ronda S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B19.990, dont le siège social est sis à L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Eprenay, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Michel PARIZEL:

* Souscription et libération intégrale de cent sept (107) nouvelles Actions Préférentielles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) chacune sans prime d'émission par Financière Ronda S.A par apport en numéraire pour un montant total de trente-trois mille cent soixante-dix euros (33.170.-€).

Le capital social de COFIBOL est en conséquence de ce qui précède modifié comme suit:

- Onze mille quatre cent dix-sept (11.417.-) Actions Ordinaires, d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) chacune entièrement libérées sans prime d'émission; et

- Cinq cent quatre-vingt-dix-huit (598.-) Actions Préférentielles, d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) chacune entièrement libérées sans prime d'émission.

Les nouvelles Actions Ordinaires et Actions Préférentielles ont été libérées par un apport en numéraire versé sur un compte en banque en faveur de COFIBOL, comme il en a été certifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

pour: neuf mille huit cent soixante-huit (9.868)

contre: deux (2)

abstention: zéro (0)

Quatrième résolution

a. L'assemblée générale procède à la lecture du rapport du conseil d'administration sur la justification de la suppression du droit de souscription préférentiel (le «Rapport»).

b. L'assemblée générale prend acte des informations contenues dans le Rapport et considère, sur base de ces informations, que les arguments présentés par le conseil d'administration justifient que la suppression du droit de souscription préférentiel est dans l'intérêt de COFIBOL.

c. L'assemblée générale décide de la suppression du droit de souscription préférentiel au bénéfice de Financière Ronda S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B19.990, dont le siège social est sis à L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Michel PARIZEL et approuve la souscription de cent sept (107) nouvelles Actions Préférentielles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) chacune entièrement libérées sans prime d'émission par Financière Ronda S.A, prénommé.

d. L'assemblée générale décide de la suppression du droit de souscription préférentiel au bénéfice de:

- Mr. Christian Burrus né le 29 décembre 1959 à Nancy (F), détenteur de la carte d'identité n°C5257115 expirant le 23 janvier 2021; et

- Mr. Vincent Priou né le 17 février 1967 à Paris (F), détenteur du passeport 08AV40686 expirant le 28 avril 2018; et approuve la souscription par:

- Mr. Christian Burrus né le 29 décembre 1959 à Nancy (F), détenteur de la carte d'identité n°C5257115 expirant le 23 janvier 2021 de mille trois cent soixante-treize (1.373.-) nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) chacune entièrement libérées sans prime d'émission; et

- Mr. Vincent Priou né le 17 février 1967 à Paris (F), détenteur du passeport 08AV40686 expirant le 28 avril 2018 de six cent soixante-cinq (665.-) nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) chacune entièrement libérées sans prime d'émission.

e. L'assemblée générale décide de donner décharge au conseil d'administration de toute responsabilité qu'il pourrait encourir en relation avec ce qui précède, pouvant résulter de la décision de l'assemblée d'approuver la suppression du droit préférentiel de souscription - en ce compris mais sans limitation le Rapport.

pour: neuf mille huit cent soixante-huit (9.868)

contre: deux (2)

abstention: zéro (0)

Cinquième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier les statuts de COFIBOL, afin de refléter les résolutions susmentionnées, de sorte que les statuts auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination - Siège - Durée. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «COMPAGNIE FINANCIERE ET BOURSIERE LUXEMBOURGEOISE SA.», en abrégé «COFIBOL».

Cette société aura son siège à Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. Objet. La société a pour objet:

- a) l'activité de Professionnel intervenant pour compte propre telle que définie par la loi.
- b) L'activité de Distributeurs de part d'OPC pouvant faire et accepter des paiements telle que définie par la loi.
- c) L'activité d'Agents teneurs de registre telle que définie par la loi.
- d) L'activité de gestion de compartiments d'OPC y compris les compartiments de fonds de gestion alternative.
- e) S'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe qui relève directement ou indirectement de son objet social ou qui sont de nature à favoriser son développement.
- f) Effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à favoriser son développement.

Art. 3. Capital social.

1. Classes d'Actions

Le capital social est fixé à trois millions sept cent vingt-quatre mille six cent cinquante euros (3.724.650€), réparti entre les différentes classes d'actions suivantes:

- Onze mille quatre cent dix-sept (11,417.-) Actions Ordinaires, d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) chacune entièrement libérées sans prime d'émission; et

- Cinq cent quatre-vingt-dix-huit (598.-) Actions Préférentielles, d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-€) chacune entièrement libérées sans prime d'émission auxquelles sont attachés les droits préférentiels, droits de vote, restrictions, droits financiers relatifs au dividende et autre distributions, qualifications et conditions générales telles que décrites dans la dernière version consolidée des présents statuts (les «Actions Préférentielles»).

(i) les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles sont désignées ensemble les «Actions»; (ii) les détenteurs d'Actions Ordinaires sont désignés individuellement comme un «Actionnaire Ordinaire» et ensemble les «Actionnaires Ordinaires»;

(iii) les détenteurs d'Actions Préférentielles sont désignés individuellement comme un «Actionnaire Préférentiel» et ensemble les «Actionnaires Préférentiels»; (iv) les Actionnaires Ordinaires et Actionnaires Préférentiels sont désignés ensemble les «Actionnaires».

Toutes les Actions sont nominatives.

2. Actions Préférentielles

Les Actions Ordinaires ne sont pas convertibles en Actions Préférentielles.

Les Actions Préférentielles ont vocation à être converties en Actions Ordinaires:

- Au plus tôt après le premier anniversaire de l'émission des Actions Préférentielles et au plus tard (i) à la fin de l'exercice pour l'année sociale deux mil dix-neuf (2019) et/ou (ii) lorsque le montant cumulé du Dividende Préférentiel perçu par l'Actionnaire Préférentiel atteindra la somme de quatre cent dix mille euros (€410,000.), selon celle des deux hypothèses (i) ou (ii) qui se produira en premier (ci-après la «Date de Maturité»);

- A tout moment, à compter du premier anniversaire de l'émission des Actions Préférentielles, à la discrétion de CO-FIBOL ou des Actionnaires Préférentiels;

- A un prix correspondant au montant du paiement en numéraire ou en nature par Action Préférentielle (ci-après le «Prix de Conversion») égal à:

* La valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, la valeur au pair comptable de chaque Action Préférentielle augmenté de;

* Tout Dividende Préférentiel accumulé mais non payé,

- En une seule occurrence pour un même Actionnaire pour l'intégralité de ses Actions, laquelle sera constatée par devant notaire pour autant qu'elle appelle à une modification des statuts dans leur rédaction actuelle et reflétée en tant que de besoin dans le registre des Actionnaires.

La conversion des Actions Préférentielles en Actions Ordinaires est réputée emporter extinction des droits attachés aux Actions Préférentielles et octroi des droits attachés aux Actions Ordinaires; étant entendu que les droits financiers, en ce compris le Dividende Préférentiel se doivent d'être calculés à la Date de Maturité, de sorte que mais sans que la disposition ci-avant ne puisse être restreinte à cette seule interprétation, le Dividende Préférentiel accumulé mais non payé au jour précédant la date de conversion reste acquis à l'Actionnaire Préférentiel.

Les dispositions précédentes ne font pas exception aux limites et conditions encadrant le rachat des Actions, telles que décrites dans la loi.

Art. 4. Administration. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. La durée du mandat ne peut dépasser six ans. Les administrateurs sont librement rééligibles.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration, l'orientation et la gestion de la société; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration désigne son président.

Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, le vote du Président du Conseil d'Administration est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent, Actionnaire ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature isolée du Président du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Directeur-Général soit par la signature conjointe de deux administrateurs délégués. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions telles que prévues par la loi.

Art. 5. Surveillance. La surveillance de la société est confiée à un réviseur d'entreprises, dont le mandat ne peut dépasser six ans. Il est rééligible.

Art. 6. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même, pour finir le trente-et-un décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre.

Art. 7. Assemblée générale. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mercredi du mois de mai à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable subséquent.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le conseil d'administration peut demander aux propriétaires d'Actions d'effectuer le dépôt de leurs titres cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Droit de vote des Actionnaires

Tout Actionnaire aura droit de voter par lui-même ou par un mandataire.

Actions Ordinaires et Actions Préférentielles sont assorties d'un droit de vote identique et chaque Actionnaire Ordinaire ou Préférentiel a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital de COFIBOL.

Nonobstant ce qui précède, les décisions relatives à l'augmentation et à la diminution du capital social affectant le nombre, les droits préférentiels, droits de vote, restrictions, droits financiers relatifs au dividende et autre distributions, qualifications et conditions générales attachés aux Actions Préférentielles sont prises par décision de l'assemblée générale, aux conditions de quorum et de majorité telles que prévues par la loi, en ce compris une majorité des trois quarts des Actionnaires Préférentiels.

Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 9. Affectation des bénéfices.

Profit net

Après déduction de tous les frais et impôts de COFIBOL, dépréciation, provisions pour passif et amortissement, le solde créditeur représente le profit net de COFIBOL

Réserve légale

Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de COFIBOL seront affectés à la réserve requise par la loi; cette affectation cessera d'être exigée dès que et tant que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société; étant entendu que cette affectation devra perdurer jusqu'à ce que la réserve ait été reconstituée dans le cas où, pour quelque raison que ce soit, ladite réserve a été impactée.

Le Dividende Préférentiel

Après allocation de la réserve légale, les sommes distribuables (les «Sommes Distribuables»), sont déterminées en application des dispositions de la loi, laquelle prévoit notamment comme suit:

(i) Sauf les cas de réduction du capital souscrit, aucune distribution ne peut être faite aux Actionnaires lorsque, à la date de clôture du dernier exercice, l'actif net tel qu'il résulte des comptes annuels est, ou deviendrait à la suite d'une telle distribution, inférieur au montant du capital souscrit, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer;

(ii) -Le montant du capital souscrit visé sous (i) est diminué du montant du capital souscrit non appelé lorsque ce dernier n'est pas comptabilisé à l'actif du bilan;

(iii) Le montant d'une distribution faite aux Actionnaires ne peut excéder le montant des résultats du dernier exercice clos augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur des réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément à la loi ou aux statuts.

Suite à l'allocation à la réserve légale et à la détermination des Sommes Distribuables, s'il en est - et ce jusqu'à la Date de Maturité telle que visée à l'article 3.2. des présents statuts - l'Actionnaire Préférentiel aura le droit au versement d'un dividende préférentiel variable correspondant à vingt pourcent (20%) des Sommes Distribuables pour l'année sociale en cours, diminué des frais et pertes encourus pour les années précédentes et de tous coûts et frais résultant du paiement du dividende variable (le «Dividende Préférentiel»).

Ce Dividende Préférentiel est cumulatif et remboursable, ce qui signifie que l'Actionnaire Préférentiel devra, durant les exercices sociaux postérieurs, pouvoir récupérer le Dividende Préférentiel qu'il n'aura pas pu recevoir durant les exercices sociaux précédents pendant lesquels il n'y aura pas eu de profit réalisé ou distribué.

Par conséquent, si les résultats d'un exercice social ne permettent pas de payer le Dividende Préférentiel en totalité ou si l'assemblée générale des Associés décide de ne pas payer un dividende en dépit de l'existence de bénéfices, la fraction non payée du Dividende Préférentiel pour une année donnée sera payée durant les années subséquentes, sans préjudice des autres droits réservés à l'Actionnaire Préférentiel dans cette hypothèse. La récupération du Dividende Préférentiel n'est pas limitée dans le temps.

Cependant, les Actions Préférentielles ne donnent pas droit à un paiement supplémentaire d'un dividende ordinaire qui est réservé aux Actionnaires Ordinaires.

Distribution du solde des Sommes Distribuables

Le solde des Sommes Distribuables de COFIBOL peut être distribué à/aux Actionnaires Ordinaire(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de COFIBOL.

Art. 10. Disposition finale. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

pour: neuf mille huit cent soixante-huit (9.868)

contre: deux (2)

abstention: zéro (0)

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le registre des actions de COFIBOL, afin d'y refléter les modifications qui précèdent et de donner pouvoir et autorité à tout administrateur afin de procéder, pour le compte de COFIBOL à l'inscription des Actions Préférentielles et Actions Ordinaires nouvellement émises dans le registre des actions de COFIBOL.

pour: neuf mille huit cent soixante-huit (9.868)

contre: deux (2)

abstention: zéro (0)

Septième résolution

L'assemblée générale prend note de commentaires transmis à son attention par Mr. Van Mons Thierry et Mr. Matthys Daniel, par l'intermédiaire de leur représentant respectif, tels qu'attachés à la présente pour le bon ordre.

L'assemblée générale prend note de ce qu'à la lecture des commentaires ci-avant, le conseil d'administration de la société se propose de concéder gratuitement respectivement à Mr. Van Mons Thierry et Mr. Matthys Daniel une action (au pro rata des actions qu'ils détiennent dans la société). Cette proposition est valable jusqu'au 31 juillet 2015, pour autant que les actionnaires concernés en fassent la demande par écrit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: B. DUBOIS, M. PARIZEL, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 24 juin 2015. Relation: GAC/2015/5260. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015102881/403.

(150112835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Whiteco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 165.887.

J'ai le regret, par la présente, de vous remettre ma démission en tant que gérant de votre société, avec effet au 1^{er} octobre 2014.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Mr Philippe SALPETIER.

Référence de publication: 2015095736/10.

(150105736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Bethpage Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 197.893.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of June,
before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

SPX Corporation, a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its address at 13320 Ballantyne Corporate Place, Charlotte, NC 28277 United States of America

and registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations under number 0672214 and listed on the New York Stock Exchange with the stock symbol “SPW”;

here represented by MR Max MAYER, employee residing professionally in Junglinster, by virtue of power of attorney; the said power of attorney, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the “Articles”) of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated.

Title I. - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the “Company”).

Art. 2. Name. The Company’s name is “Bethpage Finance”.

Art. 3. Purpose. The Company’s purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company’s share capital is set at GBP 11,000 (eleven thousand pounds sterling) divided into 11,000 (eleven thousand) shares with a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder’s ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non-shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the “Law”).

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company’s share capital.

Title III. - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers, constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by proxyholder at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented including the affirmative vote of at least one type A manager and the affirmative vote of at least one type B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV. - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts each year on January 1st and ends on December 31st.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of the shareholders.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors. No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration.

At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Temporary provision

Notwithstanding the provisions of article 17, the first financial year of the Company starts today and will end on December 31, 2015.

Subscription - Payment

All the 11,000 (eleven thousand) shares with a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each, representing the entire share capital of the Company, have been subscribed by SPX Corporation, named above, and fully paid in cash, therefore, the amount of GBP 11,000 (eleven thousand pounds sterling) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.-The contribution is valued at EUR 15,112.20-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital, passed the following resolutions:

- 1) - John NURKIN, born on October 12, 1969, in Atlanta, Georgia, United States of America, residing professionally at 13320 Ballantyne Corporate Place, Charlotte, North Carolina 28277, United States of America; and
 - Mike REILLY, born on May 25, 1964, in Baltimore, Maryland, United States of America, residing professionally at 13320 Ballantyne Corporate Place, Charlotte, North Carolina 28277, United States of America;
 are appointed as type A managers for an undetermined duration;
 - Xavier DE CILLIA, born on April 11, 1978, in Nice, France, residing professionally at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; and
 - David DION, born on March 3, 1982, in Virton, Belgium, residing professionally at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
 are appointed as type B managers for an undetermined duration.
- 2) The registered office of the Company shall be established at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douzième jour de juin,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

SPX Corporation, une société existante valablement en vertu des lois du Delaware, ayant son siège social à 13320 Ballantyne Corporate Place, Charlotte, NC 28277 Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 0672214, et cotée à la bourse de New York sous le ticket "SPW";

Ici représentée par Mr Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée paraphée signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant qui restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée.

Titre I^{er} . - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est “Bethpage Finance”.

Art. 3. Objet. L’objet de la Société est d’investir, d’acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d’acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d’accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d’une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d’intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d’emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d’en faciliter l’accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l’associé unique, ou, en cas de pluralité d’associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l’étranger.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 11.000 GBP (onze mille Livres Sterling) divisé en 11.000 (onze mille) parts sociales d’une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit de temps à autre par une résolution de l’associé unique ou, en cas de pluralité d’associés, par une résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu’il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sociales sont indivisibles à l’égard de la Société qui ne reconnaît qu’un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l’agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut, à tout moment, racheter ses propres parts sociales pourvu que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III. - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d’un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance constitué de deux catégories différentes de gérants, à savoir, les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B.

Aucun gérant n’a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l’associé unique ou, en cas de pluralité d’associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l’associé unique ou, en cas de pluralité d’associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l’associé unique, ou en cas de pluralité d’associés, à l’assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d’au moins un gérant de catégorie A et d’un gérant de catégorie B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, s'ils sont initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation en personne.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, sont présents en personne ou représentés, au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Lors d'une réunion du conseil de gérance, les décisions dudit conseil sont valablement prises par une résolution approuvée par la majorité des gérants présents ou représentés, comprenant le vote affirmatif d'au moins un gérant de catégorie A et le vote affirmatif d'au moins un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi de juin ou le jour ouvré suivant si ce jour est férié.

Titre V. - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés comme décrit ci-dessous, ou de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Au moment de la clôture de liquidation, les actifs de la Société seront attribués à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Disposition temporaire

Nonobstant les dispositions de l'article 17, le premier exercice de la Société débute ce jour et s'achèvera le 31 décembre 2015.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 11.000 (onze mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) représentant la totalité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par SPX Corporation, prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire d'un montant de 11.000 GBP (onze mille Livres Sterling).

De sorte que le montant de 11.000 GBP (onze mille Livres Sterling) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds.

102896

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à 1.500,- EUR

L'apport a été évalué à 15.112,- EUR

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) John NURKIN, né le 12 octobre 1969, à Atlanta, Géorgie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 13320 Ballantyne Corporate Place, Charlotte, Caroline du Nord 28277, Etats-Unis d'Amérique; et

- Mike REILLY, né le 25 mai 1964, à Baltimore, Maryland, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 13320 Ballantyne Corporate Place, Charlotte, Caroline du Nord 28277, Etats-Unis d'Amérique;

sont nommés gérants de catégorie A pour une durée indéterminée

- Xavier DE CILLIA, né le 11 avril 1978, à Nice, France, demeurant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; et

- David DION, né le 3 mars 1982, à Virton, Belgique, demeurant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

sont nommés gérants de catégorie B pour une durée indéterminée

2) Le siège social de la Société est établi au 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 17 juin 2015. Relation GAC/2015/5117. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2015100216/422.

(150110361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Arena Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.722.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 16 juin 2015

En date du 16 juin 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Patricio BALMACEDA de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Paul LE BAULT DE LA MORINIÈRE, né le 21 décembre 1982 à Paris, France, résidant à l'adresse suivante: 1, rue Lamartine, L-1914 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet Immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Davor LUKSIC, gérant de catégorie A

- Monsieur José Ignacio BULNES LEON, gérant de catégorie A

- Monsieur Karl Josef HIER, gérant de catégorie A

- Monsieur Paul LE BAULT DE LA MORINIÈRE, gérant de catégorie A

- Madame Céline BONVALET, gérant de catégorie B

- Madame Chantal MATHU, gérant de catégorie B

- Madame Betty PRUDHOMME gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2015.

Arena Invest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015096461/27.

(150107666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

distri-company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3857 Schiffflange, 24, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 175.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015095800/9.

(150106411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

A.L. Services SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 188.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015095802/10.

(150106812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Aberdeen Asset Managers Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2015.

Référence de publication: 2015095803/10.

(150106819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Advent Energy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 112.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2015.

Référence de publication: 2015095806/10.

(150106614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Thomson Reuters Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 45.994.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle du 26 juin 2015

L'assemblée générale décide de réélire tous les administrateurs en fonction pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Le conseil d'administration est composé comme suit:

1. Madame Ruth CLAMP-HELD, administrateur, demeurant 153, route de Thonon, CH-1245 Collonge-Bellerive, Genève;
2. Madame Miranda HALL, administrateur, 33 Aldgate High Street, Aldgate House, EC3N 1DL, London;
3. Monsieur Tom LOESCH, administrateur et président, demeurant 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

4. Monsieur Ken McCARTER, administrateur, demeurant Toronto Dominion Centre, bâtiment Aetna Tower, Suite 3000, CDN - M5K 1N2 Toronto, Ontario;

5. Madame Camilla NUNN, administrateur, demeurant 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

6. Madame Ann PIANCIAMORE, administrateur, demeurant 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

7. Monsieur Alain STEICHEN, administrateur, demeurant 2, rue Peternelchen, bâtiment C, étage 2, L-2370 Howald.

L'assemblée générale décide de réélire PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg, comme commissaire pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour THOMSON REUTERS FINANCE S.A.

Référence de publication: 2015101790/24.

(15011165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Advent Hera (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 159.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2015.

Référence de publication: 2015095807/10.

(150106516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Atoz, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 101.128.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires en date du 9 juin 2015 que les mandats des personnes suivantes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2017:

Administrateurs

- Monsieur Olivier Ferres, né le 29 juillet 1961 à Montpellier, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Olivier Remacle, né le 15 juin 1970 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Keith O'Donnell, né le 12 janvier 1968 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Christophe Plainchamp, né le 4 avril 1978 à Libramont-Chevigny, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Fatah Boudjelida, né le 13 octobre 1974 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Christophe Darche, né le 31 août 1979 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Administrateurs-délégués

- Monsieur Olivier Remacle, prénommé,

- Monsieur Keith O'Donnell, prénommé,

- Monsieur Christophe Plainchamp, prénommé.

Réviseur d'entreprise agréé

- Monsieur Jean Bernard Zeimet, ayant son adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2015095822/37.

(150106793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Corpus Sireo Health Care III SICAV-FIS, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 197.761.

Auszug aus dem Gesellschaftsvertrag der Gesellschaft

1. Name der Gesellschaft. CORPUS SIREO Health Care III SICAV-FIS

2. Rechtsform. Kommanditgesellschaft (Société en commandite simple)

3. Unbeschränkt haftender Gesellschafter. CORPUS SIREO Health Care III Management S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet und bestehend unter Luxemburger Recht, mit eingetragenem Sitz in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 197.725, (der "Komplementär").

4. Haftung der Gesellschafter. In seiner Eigenschaft als Komplementär haftet der Komplementär unbegrenzt und gesamtschuldnerisch für alle Verbindlichkeiten und Verluste des Fonds, die nicht aus dem Fondsvermögen bedient werden können.

Im Rahmen des Gesetzes von 1915 und des Gesellschaftsvertrags haften die Kommanditisten für die Verbindlichkeiten und Verluste des Fonds nicht über ihre Einlage bzw. noch offene Kapitalzusage hinaus, solange sie nicht für den Fonds handeln. Hiervon unberührt sind Handlungen in Ausübung ihrer Rechte als Kommanditisten des Fonds.

5. Kapital. Das Kapital der Gesellschaft ist variabel.

6. Gesellschaftszweck. Ausschließlicher Zweck der Gesellschaft ist

- a) der direkte Erwerb von Immobilien und die Bebauung, Verwaltung, die Vermietung und der Verkauf der von ihr gehaltenen Immobilien;
- b) der Erwerb und das Halten von Anteilen an einer oder mehreren Immobiliengesellschaften); und/ oder
- c) die Finanzierung einer oder mehrerer Immobiliengesellschaften, vorausgesetzt, dass die Gesellschaft unmittelbar oder mittelbar, an der finanzierten Immobiliengesellschaft beteiligt ist

mit dem Ziel, den Kommanditisten Erträge aus der Verwaltung, Vermietung und Veräußerung der Immobilien zukommen zu lassen. Die Gesellschaft ist befugt, alle Maßnahmen zu ergreifen und Geschäfte abzuschließen, die sie zur Erfüllung und Entwicklung ihres Geschäftszwecks für nützlich hält, wie z.B. Geschäfte zur Absicherung von Währungs- und/ oder Zinsrisiken, soweit dies nach dem FIS-Gesetz zulässig ist, oder die Gewährung von Sicherheiten (z.B. Garantien oder Patronatserklärungen) zugunsten von Immobiliengesellschaften, vorausgesetzt, dass die Gesellschaft unmittelbar oder mittelbar, an der entsprechenden Immobiliengesellschaft beteiligt ist. Die Anlagestrategie der Gesellschaft wird im Emissionsdokument konkretisiert.

7. Eingetragener Sitz. 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg

8. Geschäftsführung/ Vertretungsbefugnisse. Der Fonds wird von dem Komplementär CORPUS SIREO Health Care III Management S.à r.l. in seiner Funktion als Verwalter (gérant) des Fonds verwaltet. Der Komplementär hat mindestens drei Geschäftsführer.

Der Komplementär hat in seiner Funktion als Verwalter (gérant) des Fonds die umfassenden Befugnisse, im Namen des Fonds sämtliche Verwaltungs- und Verfügungshandlungen innerhalb des Geschäftszwecks des Fonds und im Rahmen der Anlagestrategie gemäß Artikel 23 des Gesellschaftsvertrages vorzunehmen, sowie im Namen des Fonds aufzutreten und zu handeln. Er hat insbesondere die Befugnis, die Anlageziele, -richtlinien und -beschränkungen sowie die generelle Verwaltungs- und Geschäftspolitik des Fonds festzulegen und Verwaltungs-, Beratungs- und sonstige Verträge im Namen des Fonds zu schließen, die er für die Ausübung seiner Funktion im Sinne des Geschäftszwecks des Fonds für notwendig oder nützlich hält, jeweils im Rahmen der Vorgaben des Gesellschaftsvertrages, des Emissionsdokuments und der anwendbaren Gesetze und Vorschriften. Er wird bei der Verwaltung der Gesellschaft die Governance-Regeln des Titels IV des Gesellschaftsvertrages berücksichtigt, insbesondere die Artikel 20 und 22 des Gesellschaftsvertrages.

Sämtliche Befugnisse, die nicht gemäß anwendbarem Recht oder dem Gesellschaftsvertrag der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Komplementärs in seiner Funktion als Verwalter (gérant) des Fonds.

Die Kommanditisten dürfen nicht an der Leitung bzw. Verwaltung des Fonds teilnehmen oder sein Geschäft bzw. seine Handlungen beeinflussen und haben keine Befugnis und kein Recht, auf die Geschäftsführung des Fonds Einfluss zu

nehmen oder daran teilzuhaben, sofern dies nicht durch das Gesetz von 1915 und/oder den Gesellschaftsvertrag ausdrücklich vorgesehen ist, aber in diesem Fall jeweils in den Grenzen des Gesetzes von 1915.

Dritten gegenüber wird der Fonds rechtsgültig durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern des Komplementärs verpflichtet oder durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift von Personen, die durch den Komplementär mit entsprechender Vertretungsbefugnis ausgestattet sind.

Kein Kommanditist darf den Fonds nach außen vertreten.

9. Gründungsdatum / Laufzeit. Die Gesellschaft wurde am 17. Juni 2015 gegründet. Die Gesellschaft hat eine Laufzeit von 10 Jahren.

Référence de publication: 2015095943/61.

(150106673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Eircom MEP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.399.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of June.

Before Us, Maître Edouard Delosch, a notary resident in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

(i) an extraordinary general meeting of the shareholders (the EGM) of Eircom MEP S.A., a société anonyme incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175.399, incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on February 15, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 820 of April 6, 2013 (the Company) and (ii) a general meeting of the class G shareholders of the Company (the Class G Meeting and together with the EGM the Meetings and each a Meeting). The articles of association of the Company were amended for the last time on December 8, 2014 pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 27 of January 6, 2015.

The Meetings are chaired by Mr Sebastien Rimlinger, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Ms Eva Koczorowski, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Meetings elected as scrutineer, Ms Laura MBO, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meetings.

The shareholders of the Company were convened to the Meetings by means of convening notice sent on 5 June 2015 by registered mail.

The shareholders of the Company entitled to vote at each of the respective Meetings are present at the Meetings, or represented by way of powers of attorney (the Shareholders) and the number of shares of the Company which they each hold are indicated on separate attendance lists, one for each of the Meetings (the Attendance Lists). The Attendance Lists, together with the powers of attorney, will remain annexed to the present deed for the purposes of registration, after having been signed by the undersigned notary, the representatives of each of the Shareholders and the members of the Board of the Meetings as the case may be.

The Board of the Meetings having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the Company has an issued share capital of thirty-eight thousand Euro (EUR 38,000), represented by three million one hundred thousand (3,100,000) ordinary shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Ordinary Shares), one hundred thousand (100,000) class A preferred non-voting shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, one hundred thousand (100,000) class B preferred non-voting shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, one hundred thousand (100,000) class C preferred non-voting shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, one hundred thousand (100,000) class D preferred non-voting shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, one hundred thousand (100,000) class E preferred non-voting shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, one hundred thousand (100,000) class F preferred non-voting shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each and one hundred thousand (100,000) class G preferred non-voting shares with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each;

II. it appears from the Attendance Lists that the holder of all Ordinary Shares (the Ordinary Shareholder) being the only shares entitled to vote at the EGM is present or represented at the EGM so that the EGM can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. it appears from the Attendance Lists that the holder of all Class G Shares (the Class G Shareholders) being the only shares entitled to vote at the Class G Meeting are present or represented at the Class G Meeting so that the Class G Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

IV. the agenda of both Meetings for the purposes of this deed is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Decrease of the share capital of the Company from its current amount of thirty eight thousand euro (EUR 38,000.-) to an amount of thirty seven thousand euro (37,000.-) by way of repurchase by the Company pursuant to article 49-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the Law) of one hundred thousand (100,000) Class G preferred non-voting shares, having a nominal value of one euro cent (0.01.-) each, at an aggregate repurchase price equal to the fair market value of 268,989 Class A Shares in the share capital of Eircom Holdco S.A. (as held by the Company) such fair market value being determined by the Board based on a plan with one of the three largest market makers appointed by the Company, with the price notified to the Company the day prior to the Meetings, and subsequent withdrawal and cancellation by the Company of such shares then acquired by and held by the Company, in accordance with and pursuant to article 69-2 of the Law, such shares having been acquired using distributable reserves available to the Company;

3. Subsequent amendment to article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above change;

4. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancellation of the shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

V. that these facts having been exposed and recognized as true and correct by both Meetings, after the foregoing has been discussed and approved by both Meetings, both Meetings unanimously decide on the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meetings, the Meetings note and record being validly convened to the Meetings but for the sake of clarity, waive any notice periods required for convening each Meeting, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meetings resolve to decrease of the share capital of the Company from its current amount of thirty eight thousand euro (EUR 38,000.-) to an amount of thirty seven thousand euro (37,000.-) by way of repurchase by the Company pursuant to article 49-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the Law) of one hundred thousand (100,000) Class G preferred non-voting shares, having a nominal value of one euro cent (0.01.-) each, at an aggregate repurchase price equal to fifty six million two hundred and eighteen thousand seven hundred and one euro EUR 56,218,701.-, and subsequent withdrawal and cancellation by the Company of such shares then acquired by and held by the Company, in accordance with and pursuant to article 69-2 of the Law, such shares having been acquired using distributable reserves available to the Company.

The Meetings acknowledge that sufficient distributable sums are available to the Meetings to effect the repurchase of the shares.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Meetings resolve to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“ 5.1. The share capital is set at thirty seven thousand Euro (EUR 37,000), represented by:

(i) three million one hundred thousand (3,100,000) ordinary shares in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up (the Ordinary Shares),

(ii) one hundred thousand (100,000) class A preferred nonvoting shares in registered form, having a par value of one cent (EUR0.01) each, all subscribed and fully paid-up (the Class A Preferred Shares),

(iii) one hundred thousand (100,000) class B preferred nonvoting shares in registered form, having a par value of one cent (EUR0.01) each, all subscribed and fully paid-up (the Class B Preferred Shares),

(iv) one hundred thousand (100,000) class C preferred nonvoting shares in registered form, having a par value of one cent (EUR0.01) each, all subscribed and fully paid-up (the Class C Preferred Shares),

(v) one hundred thousand (100,000) class D preferred nonvoting shares in registered form, having a par value of one cent (EUR0.01) each, all subscribed and fully paid-up (the Class D Preferred Shares),

(vi) one hundred thousand (100,000) class E preferred nonvoting shares in registered form, having a par value of one cent (EUR0.01) each, all subscribed and fully paid-up (the Class E Preferred Shares), and

(vii) one hundred thousand (100,000) class F preferred nonvoting shares in registered form, having a par value of one cent (EUR0.01) each, all subscribed and fully paid-up (the Class F Preferred Shares).

The Class A Preferred Shares, Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class D Preferred Shares, Class E Preferred Shares and Class F Preferred Shares shall be referred to together as the Preferred Shares.

The Ordinary Shares and Preferred Shares shall be referred together as the Shares.”

Fourth resolution

The Meetings resolve to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, each acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancellation of the shares in the shareholders' register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000,-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the Board of the Meetings, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the Board of the Meetings, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Board of the Meetings, said Board of the Meetings signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seizième jour de juin.

Par devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

(i) une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'EGM) de Eircom MEP S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.399, constituée suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, le 15 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°820 le 6 avril 2013 (la Société) et (ii) une assemblée générale des actionnaires de classe G de la Société (l'Assemblée de Classe G et avec l'EGM, les Assemblées et chacune une Assemblée). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 8 décembre 2014, suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 27 le 6 janvier 2015.

Les Assemblées sont présidées par Mr Sebastien Rimlinger, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire, Ms Eva Koczorowski, employée, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les Assemblées élisent comme scrutateur, Ms Laura MBO, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement désignés le Conseil des Assemblées.

Les actionnaires de la Société ont été convoqués aux Assemblées par voie de convocations envoyées le 5 juin 2015 par lettre recommandée.

Les actionnaires de la Société autorisés à voter à chacune des Assemblées respectives sont présents aux Assemblées, ou représentés par voie de procurations (les Actionnaires) et le nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent sont mentionnées sur des listes de présence séparées, une pour chacune des Assemblées (les Listes de Présence). Les Listes de Présence, avec les procurations, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement, après avoir été signées par le notaire soussigné, les mandataires de chacun des Actionnaires et les membres du Conseil des Assemblées, le cas échéant.

Le Conseil des Assemblées ayant été ainsi constitué, le président déclare que:

I. la Société a un capital social émis de trente-huit mille euros (EUR 38.000), représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les Actions Ordinaires), cent mille (100.000) actions privilégiées de classe A sans droit de vote, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, cent mille (100.000) actions privilégiées de classe B sans droit de vote, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, cent mille (100.000) actions privilégiées de classe C sans droit de vote, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, cent mille (100.000) actions privilégiées de classe D sans droit de vote, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, cent mille (100.000) actions privilégiées de classe E sans droit de vote, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, cent mille (100.000) actions privilégiées de classe F sans droit de vote, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et cent mille (100.000) actions privilégiées de classe G sans droit de vote, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

II. il ressort des Listes de Présence que le détenteur de toutes les Actions Ordinaires (l'Actionnaire Ordinaire), lesdites actions étant les seules autoriser à voter lors de l'EGM, est présent ou représenté à l'EGM de sorte que l'EGM peut valablement statuer sur tous les points de l'ordre du jour auxquels les participants ont été préalablement informés;

III. il ressort des Listes de Présence que le détenteur de toutes les Actions de Classe G (les Actionnaires de Classe G), lesdites actions étant les seules autoriser à voter lors de l'Assemblée de Classe G, sont présents ou représentés de sorte que l'Assemblée de Classe G peut valablement statuer sur tous les points de l'ordre du jour auxquels les participants ont été préalablement informés;

IV. l'ordre du jour des deux Assemblées aux fins du présent acte est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Diminution du capital social de la Société de son montant actuel de trente-huit mille euros (EUR 38.000,-) à trente sept mille euros (EUR 37.000,-) par voie de rachat par la Société conformément à l'article 49-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi) de cent mille (100.000) actions privilégiées de classe G sans droit de vote, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un prix de rachat total équivalent à la juste valeur marchande des 268.989 Actions de Classe A dans le capital social de Eircom Holdco S.A. (détenues par la Société) ladite juste valeur marchande étant fixée par le Conseil sur la base d'un plan avec l'un des trois plus grands teneur de marché nommé par la Société, dont le prix est communiqué à la Société le jour précédant les Assemblées, et retrait et annulation subséquents par la Société desdites actions qu'elle a alors acquises par et détenues par la Société, conformément à l'article 69-2 de la Loi, lesdites actions ayant été acquises en utilisant les réserves distribuables disponibles de la Société;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter le changement ci-dessus;

4. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, avec plein pouvoir de substitution, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement de l'annulation des actions dans le registre des actionnaires de la Société; et

5. Divers.

V. que les faits ayant été exposés et reconnus comme véridiques et exactes par les deux Assemblées, après que les points précédents aient été discutés et approuvés par les deux Assemblées, ces dernières décident à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté lors des Assemblées, les Assemblées constatent avoir été valablement convoqués aux Assemblées mais par souci de clarté, renoncent aux délais de convocations pour chaque Assemblée, les Actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Assemblées décident de diminuer le capital social de la Société de son montant actuel de trente-huit mille euros (EUR 38.000,-) à trente-sept mille euros (EUR 37.000,-) par voie de rachat par la Société conformément à l'article 49-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi) de cent mille (100.000) actions privilégiées de classe G sans droit de vote, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, à un prix de rachat total équivalent à cinquante-six millions deux cent dix-huit mille sept cent un euros (EUR 56,218,701), et retrait et annulation subséquents par la Société desdites actions qu'elle a alors acquises par et détenues par la Société, conformément à l'article 69-2 de la Loi, lesdites actions ayant été acquises en utilisant les réserves distribuables disponibles de la Société.

Les Assemblées prennent acte que les sommes suffisamment distribuables sont disponibles aux Assemblées afin de procéder au rachat des actions.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Assemblées décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social est fixé à trente-sept mille euros (EUR 37.000), représenté par:

(i) trois millions cent mille (3.100.000) actions ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Actions Ordinaires),

(ii) cent mille (100.000) actions privilégiées de classe A sans droit de vote sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Actions Privilégiées de Classe A),

(iii) cent mille (100.000) actions privilégiées de classe B sans droit de vote sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Actions Privilégiées de Classe B),

(iv) cent mille (100.000) actions privilégiées de classe C sans droit de vote sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Actions Privilégiées de Classe C),

(v) cent mille (100.000) actions privilégiées de classe D sans droit de vote sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Actions Privilégiées de Classe D),

(vi) cent mille (100.000) actions privilégiées de classe E sans droit de vote sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Actions Privilégiées de Classe E), et

(vii) cent mille (100.000) actions privilégiées de classe F sans droit de vote sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les Actions Privilégiées de Classe F).

Les Actions Privilégiées de Classe A, Actions Privilégiées de Classe B, Actions Privilégiées de Classe C, Actions Privilégiées de Classe D, Actions Privilégiées de Classe E et Actions Privilégiées de Classe F sont désignés collectivement les Actions Privilégiées.

Les Actions Ordinaires et les Actions Privilégiées sont désignés collectivement les Actions."

Quatrième résolution

Les Assemblées décident de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement de l'annulation des actions dans le registre des actionnaires de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du Conseil des Assemblées, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et à la demande du Conseil des Assemblées, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au Conseil des Assemblées, ledit Conseil des Assemblées a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. RIMLINGER, E. KOCZOROWSKI, L. MBO, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 18 juin 2015. Relation: DAC/2015/10143. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 22 juin 2015.

Référence de publication: 2015098194/252.

(150108038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Thomson Reuters Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.691.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle du 26 juin 2015

L'assemblée générale décide de réélire tous les administrateurs en fonction pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issu de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Le conseil d'administration est composé comme suit:

1. Madame Ruth CLAMP-HELD, administrateur, demeurant 153, route de Thonon, CH-1245 Collonge-Bellerive, Genève;
2. Madame Miranda HALL, administrateur, 33 Aldgate High Street, Aldgate House, EC3N 1DL, London;
3. Monsieur Tom LOESCH, administrateur et président, demeurant 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
4. Monsieur Ken McCARTER, administrateur, demeurant Toronto Dominion Centre, bâtiment Aetna Tower, Suite 3000, CDN - M5K 1N2 Toronto, Ontario;
5. Madame Camilla NUNN, administrateur, demeurant 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

6. Madame Ann PIANCIAMORE, administrateur, demeurant 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et
 7. Monsieur Alain STEICHEN, administrateur, demeurant 2, rue Peternelchen, bâtiment C, étage 2, L-2370 Howald.
 L'assemblée générale décide de réélire PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg, comme commissaire pour un nouveau mandat qui se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THOMSON REUTERS HOLDINGS S.A.

Référence de publication: 2015101791/24.

(150111172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Ahuan & Associates S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 12.831.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015095831/10.

(150106815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Ahuan & Associates S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 12.831.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015095832/10.

(150106816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Al Beauty & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 171.080.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 19 juin 2015.

Référence de publication: 2015095833/10.

(150106518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Ascoma Luxembourg, Société Anonyme.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 128.564.

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil d'administration annuel du 27 avril 2015

DEMISSION DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DÉCISION A CET ÉGARD

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Madame Patricia Husson de son mandat de Présidente à effet de la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Le Conseil décide à l'unanimité, de nommer en remplacement, à effet de la prochaine Assemblée Générale Annuelle, en qualité de nouveau Président du Conseil d'administration:

- Monsieur Hervé Husson

Né le 19 juin 1978 à Paris (8^{ème})

De nationalité monégasque

Demeurant Le Columbia -11, avenue Princesse Grace - 98000 Monaco

pour la durée de son mandat d'administrateur, savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Fait à Luxembourg, le 27 avril 2015.

Extrait certifié conforme

Madame Patricia Husson

La Présidente

Référence de publication: 2015101984/24.

(150111757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Anacot International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 146.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015095840/9.

(150106738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

AVEO Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5730 Aspelt, 3, Op der Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.325.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 juin 2015.

Référence de publication: 2015095857/10.

(150106688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

BAEK-IMMO HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.307.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 19 juin 2015.

Référence de publication: 2015095877/10.

(150106817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Société Anonyme des Eaux Minérales Gazéifiées de Beckerich S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 8, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.692.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 juin 2015 que:

L'assemblée décide de reconduire les mandats d'administrateurs de:

- M. Pierre PAPILLAUD, né le 1^{er} juillet 1935 à Vignonet (France), demeurant à 12, rue des Bruyères, F-61000 Saint-Germain du Corbeis,
 - M. Dominique SAUVALLE, né le 25 février 1939 à Caen (France), demeurant à 32, rue Froide, F-14980 Rots,
 - M. Armin PHILIPP, né le 26 avril 1942 à Hengerberg Bayern (Allemagne), demeurant à 3, Schäfli gasse, CH-9050 Appenzell,
 - M. Lucien BERTEMES, né le 6 mai 1958 à Pétange, demeurant à 47, rue de Diekirch, L-8550 Noerdange,
 - M. Luc BAEYENS, né le 29 mai 1962 à Uccle (Belgique), demeurant à 34, rue Albert Prouvost, F-59700 Marcq en Baroeul,
 - M. Jean-Claude OLIVIER, né le 6 février 1965 à Cholet (France), demeurant au 34, rue de l'Etoile, F-49300 Cholet.
 - M. Thierry LAGODA, né le 1^{er} juillet 1983 à Luxembourg, demeurant à 10, Kapellebi erg, L- 8562 Schweich
- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'année 2015.

La Société de Révision et d'Expertises Sàrl, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86.145, avec siège social à 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, est nommé réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'année 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015103455/25.

(150112411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Beliere Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 45, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 6.464.

Monsieur Guiseppe GIANICO, administrateur et administrateur délégué, né à Liège (B) le 19.05.1970 à LIEGE (B), a changé de domicile. Sa nouvelle adresse est la suivante: 45, Duarrefstrooss à L-9990 WEISWAMPACH

Référence de publication: 2015095883/9.

(150106838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Broadcasting Center Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 50.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015095890/9.

(150106690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Champel S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 31.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015095926/9.

(150106713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Arenamex Invest 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.073.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 15 juin 2015

En date du 15 juin 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Patricio BALMACEDA de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Paul LE BAULT DE LA MORINIÈRE, né le 21 décembre 1982 à Paris, France, résidant à l'adresse suivante: 1, rue Lamartine, L-1914 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Davor LUKSIC, gérant de catégorie A
- Monsieur José Ignacio BULNES LEON, gérant de catégorie A
- Monsieur Karl Josef HIER, gérant de catégorie A
- Monsieur Paul LE BAULT DE LA MORINIÈRE, gérant de catégorie A
- Madame Céline BONVALET, gérant de catégorie B
- Madame Chantal MATHU, gérant de catégorie B
- Madame Betty PRUDHOMME gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2015.

Arenamex Invest 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015096462/27.

(150107678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Champel S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 31.315.

Les comptes annuels rectificatifs pour l'exercice arrêté au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en remplacement du dépôt du 27/04/2012 avec la réf. L120068263.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015095928/10.

(150106715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Club Med Asie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 72.301.

Les comptes annuels au 31 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015095937/9.

(150106389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Cocoon Hôtels SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9164 Bourscheid-Plage, Hôtel Belair.

R.C.S. Luxembourg B 94.014.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 5 février 2015 à Bourscheid-Plage

L'assemblée a accepté la démission de la société «Fiduciaire Générale du Nord S.A.» de son poste de commissaire aux comptes avec effet à ce jour.

Il a été décidé de nommer en remplacement au poste de commissaire aux comptes la société «AUDIEX S.A.» avec siège social à L-1911 Luxembourg, rue du Laboratoire 9 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 65 469.

Son mandat prendra effet à partir de ce jour et prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2015095942/18.

(150106392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

IVC Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-9577 Wiltz, 26, rue de Winseler.

R.C.S. Luxembourg B 110.382.

EXTRAIT

Il a été décidé lors de l'assemblée générale de la Société, en date du 12 juin 2015 et avec effet immédiat:

1 d'accepter la démission de Messieurs Filiep Balcaen et Didier Ysenbaert en tant qu'administrateurs de la Société,

2 de nommer Coral & Wallace BVBA, ayant son siège social à Kleine Pontstraat 3, 9800 Deinze, Belgique, immatriculée auprès du Register of Legal Entities de Ghent (division Dendermonde) sous le numéro 0897.591.280 et représenté par son représentant permanent Mr. Jan Vergote, demeurant professionnellement à Kleine Pontstraat 3, 9800 Deinze, Belgique, en tant qu'administrateur de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IVC Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2015098391/17.

(150108338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

C3M Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 197.754.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf mai.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Christophe MOUREY, consultant, demeurant à F-57310 Rurange-les-Thionville (France), 6, rue Juliot Curie,

2) Monsieur Gérard MOUREY, retraité, demeurant à F-54136 Bouxières-aux-Dames (France), 5, rue du Moulin.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "C3M Consulting Sàrl".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Koerich.

Art. 3. La société a pour objet la prestation de service dans le domaine informatique et la vente de matériel s'y rapportant, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Christophe MOUREY, susdit, cinquante et une parts	51
2) Gérard MOUREY, susdit, quarante-neuf parts	49
Total: Cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent soixante-dix euros (770,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Est nommé gérant technique, pour une durée illimitée:

* Monsieur Christophe MOUREY, consultant, demeurant à F-57310 Rurange-les-Thionville (France), 6, rue Juliot Curie,

- Est nommé gérant administratif, pour une durée illimitée:

* Monsieur Gérard MOUREY, retraité, demeurant à F-54136 Bouxièresaux-Dames (France), 5, rue du Moulin.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. MOUREY, G. MOUREY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 juin 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 17465. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Référence de publication: 2015095954/68.

(150106305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

M2P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 7, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 196.117.

L'an deux mille quinze, le 24 juin s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des associés de la société responsabilité limitée "M2P S.à r.l.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2222 Luxembourg, 256a, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 196117.

L'Assemblée est composée de:

1) La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "FONTES GROUPE S.A.", établie et ayant son siège social à L-8373 Hobscheid, 31, rue Neuort et dont l'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est 194757, ici dûment représentée par son administrateur unique, Monsieur Filipe Manuel PINTO TAVEIRA, agent d'assurances, demeurant à L-8373 Hobscheid, 31, rue Neuort;

2) Monsieur Rémy NAVARRO FRUTUOSO MANSO MARQUES, salarié, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 1^{er} novembre 1985, demeurant à L-1354 Luxembourg, 9, Allée du Carmel; et

3) Monsieur Luis MOREIRA, agent d'assurances, né à Braga (Portugal), le 24 janvier 1990, demeurant à L-3443 Du-delange, 15, rue de la Chapelle.

Il est constaté:

- que les comparants sont les seuls associés actuels de la Société; et
- que l'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur ce qui suit.

Première résolution:

Les associés ont décidé de révoquer Monsieur Tiago NAVARRO FRUTUOSO MANSO MARQUES de sa fonction de gérant technique de la Société.

Deuxième résolution:

Les associés ont décidé de nommer Madame Aistė BRIEDYTE, salariée, née à Lietuva (République de Lituanie), le 5 juin 1988, demeurant à 128, rue de Neudorf L-2222 Luxembourg, gérant technique de la Société.

Jusqu'à concurrence de mille euros (1.000,- EUR), la Société est peut être valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif est nécessaire.

Troisième résolution:

Les associés ont décidé de nommer Monsieur Luis MOREIRA, pré-qualifié, gérant administratif de la Société.

Quatrième résolution:

Les associés ont décidé de transférer le siège de la société à 7, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg

Fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

- / FONTES GROUPE S.A. / -

Monsieur Rémy NAVARRO FRUTUOSO MANSO MARQUES / Monsieur Filipe Manuel PINTO TAVEIRA /
Monsieur Luis MOREIRA

Référence de publication: 2015100645/40.

(150110283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Innovative Hydrocarbon Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 158.027.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INNOVATIVE HYDROCARBON TECHNOLOGIES S.A.

Référence de publication: 2015096099/10.

(150106511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Gof Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 190.533.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Référence de publication: 2015096057/10.

(150106565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Goldfruits S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3209 Bettembourg, 3A, Leischemer.

R.C.S. Luxembourg B 100.215.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015096059/10.

(150106912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Aida Wedo 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 178.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 de la société Aida Wedo 3 S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 17 juin 2015.

Pour Aida Wedo 3 S.à r.l.

Référence de publication: 2015096449/12.

(150107058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Interact Climate Change Facility S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.719.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 29 mai 2015 que:

1) Les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

- Nederlandse Financierings-Maatschappij voor Ontwikkelingslanden N.V., dûment enregistrée auprès du Registre de Commerce de La Haye, Pays-Bas, sous le numéro 27078545, établie au 71, Anna van Saksenlaan, NL- 2593 HW, La Haye, Pays-Bas, et ayant pour représentant permanent Monsieur Nanno Kleiterp demeurant professionnellement au 71, Anna van Saksenlaan, NL-2593 HW La Haye, Pays-Bas;

- Agence Française de Développement, dûment enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, France, sous le numéro 775665599, établie au 5, rue Roland Barthes, F-75598 Paris, France, et ayant pour représentant permanent Monsieur Jean-Marc Gravellini demeurant professionnellement au 5, rue Roland Barthes, F-75598 Paris, France;

- Banque Européenne d'Investissement, établie au 100, boulevard Konrad Adenauer, L-2950 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour représentant permanent Monsieur Patrick Walsh demeurant au 21, Un Charly, L-1670 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Société De Promotion et de Participation pour la Coopération Economique S.A., dûment enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, France, sous le numéro B310 792 205, établie au 151, rue Saint Honoré, F-75001 Paris, France, et ayant pour représentant permanent Monsieur Claude Périou, demeurant professionnellement au 151, rue saint Honoré, F-75001 Paris, France;

- SIFEM, Swiss Investment Fund for Emerging Markets, dûment enregistrée auprès du Registre de Commerce du Canton de Berne, Suisse, sous le numéro CH-035.3.035.154-2, établie au 11, Bubenbergrplatz, CH-3011 Bern, Suisse, et ayant pour représentant permanent Monsieur Claude Barras demeurant au 6, Impasse du Castel, CH-1700 Fribourg, Suisse;

- Société Belge d'Investissement pour les Pays en Développement- Belgische Investeringsmaatschappij voor Ontwikkelingslanden, dûment enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Belgique sous le numéro 0476.286.331, établie au 188A, avenue de Tervuren, B-1150 Bruxelles, Belgique, et ayant pour représentant permanent Monsieur Luuk Laurens Zonneveld né le 3 mars 1957 à Nijmegen, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 188A, avenue de Tervuren, B- 1150 Bruxelles, Belgique;

- CDC Group plc, dûment enregistrée auprès du «Registrar of Companies» du Royaume-Uni sous le numéro 3877777, établie au 80 Victoria Street, Cardinal Place, Londres, SW1E 5JL, Royaume-Uni, et ayant pour représentant permanent Mademoiselle Diana Patterson, née le 31 juillet 1961 à Londres, Royaume-Uni et demeurant professionnellement au 80 Victoria Steet, Cardinal Place, Londres, SW1E 5JL, Royaume-Uni;

2) Il résulte également que la personne morale ci-dessous a été nommé administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

- Norfund - Norwegian Investment Fund for Developing Countries, dûment enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Norvège sous le numéro 879554802, établie au Støperigata 2, 0111 Oslo, Norvège et ayant pour représentant permanent Monsieur Kjell Rolant demeurant au Støperigata 2, 0111 Oslo, Norvège

3) Le mandat du réviseur d'entreprises agréé, PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois, dûment enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477 ayant son siège social au 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour Interact Climate Change Facility

Référence de publication: 2015096085/50.

(150106903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.